Nations Unies

S/PV.6603 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6603e séance

Vendredi 26 août 2011, à 15 h 30
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Govender
	Allemagne	Mme Sommer
	Bosnie-Herzégovine	M. Durmić
	Brésil	M. Vargas
	Chine	M. Zhang Changwei
	Colombie	M. Buitrago
	États-Unis d'Amérique	M. Banks
	Fédération de Russie	M. Demin
	France	M. Jaillon
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Liban	M. Khachab
	Nigéria	M. Onowu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Weekley

Ordre du jour

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Maintien de la paix : dresser le bilan et préparer l'avenir

Lettre datée du 5 août 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/496)

11-48210 (F)





La séance est reprise à 15 h 35.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de l'Azerbaïdjan. En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite ce représentant à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout abord, me joindre aux autres orateurs pour condamner, au nom de l'Australie, l'attaque perpétrée contre le complexe des Nations Unies à Abuja durant la nuit. Cela nous rappelle de manière brutale les risques encourus par le personnel de l'ONU qui œuvre pour la cause de la paix, de la stabilité et du développement. Toute attaque contre les Nations Unies est une attaque contre nous tous. Je tiens à exprimer notre profonde sympathie aux familles, amis et collègues des personnes touchées, et, bien sûr, au Gouvernement et au peuple nigérians.

L'Australie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole devant le Conseil sur le thème des opérations de maintien de la paix, et nous remercions l'Inde d'avoir organisé le présent débat.

Le maintien de la paix demeure au cœur de l'Organisation des Nations Unies. C'est l'activité la plus vitale et la plus visible, à l'aune de laquelle on juge l'Organisation. Je souhaite limiter mes propos à trois points.

Tout d'abord, des consultations régulières avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police constituent un mécanisme important pour faire en sorte que les mandats de maintien de la paix prennent en considération la connaissance concrète des réalités du terrain et que les attentes soient réalistes et bien comprises. Les séances de consultation doivent être structurées, et leur programmation doit être annoncée à l'avance. Nous nous félicitons des initiatives décrites dans la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui (S/PRST/2011/17) afin d'améliorer ces processus.

Nous pensons également qu'il est essentiel qu'un certain nombre d'acteurs soient consultés au moment de la conception des mandats, de même que tout au long du cycle de vie d'une mission. Des groupes informels spécifiques à une mission donnée peuvent jouer un rôle significatif. L'Australie se réjouit de faire partie du groupe central sur le Timor-Leste, qui continue de faire des suggestions concernant le soutien à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et de servir de plateforme d'échanges utile à la consultation avec les parties prenantes.

Deuxièmement, il importe que les missions de maintien de la paix disposent des ressources et des capacités nécessaires afin de s'acquitter de leurs rôles complexes. Les missions actuelles ont besoin de ressources et de capacités pour faire face aux défis du XXIe et s'acquitter de leurs mandats. Nous avons besoin d'une analyse approfondie des différentes capacités qui peuvent améliorer l'efficacité des missions. Des éléments essentiels de facilitation, comme les outils de communication et les capacités d'analyse, peuvent améliorer la connaissance de la situation, aider à la mise en place des capacités d'alerte précoce et agir comme des multiplicateurs de force. Les moyens aériens apportent une mobilité et une puissance de feu indispensables, mais ils sont souvent en quantité insuffisante. Nous nous réjouissons des travaux menés actuellement afin d'examiner les problèmes liés à la constitution d'une force héliportée.

Bien entendu, la ressource la plus précieuse pour une mission de paix est son personnel et ses compétences. Les efforts qui sont déployés actuellement au sein des Nations Unies pour élaborer des normes quant aux moyens de base pour les bataillons d'infanterie, les officiers d'état-major et les unités d'assistance médicale constituent une étape importante dans l'action visant à faire en sorte que les Casques bleus soient mieux préparés et équipés. Des informations pertinentes quant aux carences existantes en termes de moyens permettraient de garantir une approche coordonnée et ciblée à l'égard du renforcement des capacités. Nous attendons avec impatience les résultats de l'étude sur l'incidence des listes des insuffisances des capacités.

Nombre d'orateurs ont souligné ce matin les liens importants qui existent entre maintien et consolidation de la paix. Forte de sa récente expérience tirée des opérations de maintien de la paix et de la sécurité menées dans sa propre région – notamment au Timor-

Leste et dans les Îles Salomon – l'Australie a fait de la transition rapide vers le maintien de la paix une priorité absolue. Ce que nous considérons tous comme la seule façon d'empêcher les sociétés sortant d'un conflit d'y replonger rapidement. Les premiers efforts de consolidation de la paix nécessitent le déploiement rapide de personnel civil qualifié. Nous attendons avec impatience le prochain rapport du Secrétaire général sur l'examen des capacités civiles.

Les partenariats bilatéraux et multilatéraux sont un élément important du renforcement des capacités des soldats de la paix. L'Australie a l'intention de partager son expérience en matière de maintien de la paix grâce au renforcement des capacités et à la formation. Nos civils, notre police et nos forces armées s'emploient avec nos voisins et nos partenaires, y compris nos partenaires de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, à renforcer les compétences policières et militaires relatives au maintien de la paix.

Notre dernier point a trait à la clarification des rôles attendus des Casques bleus sur le terrain. Les Casques bleus doivent prendre des décisions difficiles, notamment quand il s'agit de s'acquitter du mandat de protection des civils. C'est pourquoi l'Australie a plaidé ardemment en faveur d'une formation et de directives spécifiques sur la protection des civils. La conception de modules de formation avant le déploiement, et comprenant des modules de formation basés sur des scénarios, est une étape nécessaire pour remédier à certaines des incertitudes auxquelles doivent faire face les Casques bleus dans l'exercice de leurs fonctions. Nous encourageons le Département des opérations de maintien de la paix à proposer dès que possible ces modules de formation aux États Membres et à les dispenser sur le terrain. Nous pensons que ces instruments peuvent encore être appuyés par des directives fournies au personnel en uniforme concernant la protection des civils.

Le personnel militaire en particulier peut assumer d'importantes responsabilités s'agissant de protéger physiquement les civils et les autres personnels chargés du maintien de la paix, ce qui peut l'amener à recourir à la force. Nous attendons avec impatience l'élaboration de directives concernant le recours à la force, et nous avons été heureux d'appuyer les conférences régionales sur cette question.

L'Australie estime que ce n'est que par le biais de consultations et le partage de la charge par toutes les parties que le partenariat en matière de maintien de la paix pourra conserver ses atouts et sa capacité de relever de nouveaux défis.

Pour terminer, nous voudrions louer une fois de plus le service rendu par les hommes et les femmes déployés dans le cadre d'opérations de paix, grâce à qui l'activité capitale du maintien de la paix et de la sécurité avance sur le terrain en faveur des communautés touchées par un conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, dire que le Pakistan condamne l'odieux attentat terroriste survenu à Abuja. Nous adressons nos plus sincères condoléances et exprimons notre sympathie aux familles éprouvées, au Gouvernement et au peuple nigérians ainsi qu'à tous les membres de la famille des Nations Unies.

La délégation pakistanaise vous félicite, Monsieur le Président, de votre direction avisée des travaux du Conseil de sécurité ce mois et d'avoir organisé ce très important débat public aujourd'hui. Votre document de réflexion (S/2011/496, annexe) attire l'attention sur d'importantes questions concernant la question à l'examen et établit les paramètres précis d'un débat productif.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Contrairement à tout autre mécanisme de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le maintien de la paix de l'ONU jouit de la reconnaissance universelle, il a un bon rapport coût-efficacité et bénéficie d'une précision professionnelle. Outil indispensable dont est dotée l'Organisation pour le maintien de la paix internationale, l'activité de maintien de la paix nous offre un espoir dans un contexte de violence et de conflit.

Le succès obtenu par le maintien de la paix de l'ONU ces dernières années est le fruit d'une interaction concertée entre les États Membres, grâce à leur foi dans le maintien de la paix et à leur engagement en sa faveur, les pays fournisseurs de contingents qui fournissent aux zones de conflit et de guerre un personnel spécialisé et formé et le Secrétariat de l'ONU qui assure la coordination d'ensemble et fournit un appui aux missions. Nos intérêts collectifs

seraient mieux servis par le renforcement de la synergie.

Le succès du maintien de la paix de l'ONU a augmenté les attentes concernant le maintien de la courbe des réalisations antérieures dans le contexte d'environnements politique, opérationnel et sécuritaire en constante mutation. Par conséquent, des mandats de maintien de la paix de plus en plus complexes et multidimensionnels sont élaborés pour répondre à des situations de conflit diverses et explosives. Au moins 13 missions de maintien de la paix mettent en œuvre actuellement des mandats complexes et multidimensionnels, et ce nombre est appelé à augmenter.

Des mandats de maintien de la paix complexes constituent la norme, et non pas l'exception, et il est difficile de les mettre en œuvre en raison d'au moins trois facteurs sous-jacents. Premièrement, ils impliquent d'importantes questions juridiques, en particulier en raison des diverses interprétations de la Charte des Nations Unies, de la souveraineté de l'État, du droit international humanitaire et autres. Deuxièmement, les difficultés opérationnelles du maintien de la paix ont été exacerbées par les difficultés financières rencontrées par l'ensemble du dispositif de maintien de la paix. Troisièmement, il reste à rédiger un texte explicatif concerté sur le passage sans heurt d'un contexte de maintien de la paix à une phase de sortie, en se concentrant, entre autres aspects, sur le règlement des différends et les stratégies de consolidation de la paix.

Le Pakistan pense que pour relever ces défis et garantir le succès à long terme des opérations de maintien de la paix, le principe directeur doit être de respecter la Charte des Nations Unies et le concept de sécurité collective. La Charte confère une légitimité aux opérations de maintien de la paix. Le respect de la Charte et une interprétation judicieuse de ses dispositions sont essentiels pour préserver la crédibilité et la neutralité des opérations de maintien de la paix. Cela ne peut pas et ne doit pas être sacrifié sur l'autel de l'opportunisme politique. Les faits récents ont prouvé que des opérations de maintien de la paix menées de façon unilatérale ou par différentes coalitions sont inefficaces et coûteuses et ne peuvent remplacer de manière satisfaisante le maintien de la paix des Nations Unies.

La question du manque de ressources est aussi un problème central tant pour les missions actuelles que pour les futures missions. Malgré leur portée et leur ampleur, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont généralement sous-financées et manquent cruellement de ressources. Dans beaucoup de missions, le manque de soldats et de ressources essentielles demeure un problème crucial, menaçant la capacité de l'Organisation d'opérer avec efficacité et en sécurité. Tandis que les dépenses et les rémunérations d'autres activités des Nations Unies sont ajustées en fonction de l'inflation et des fluctuations du coût de la vie, on attend des Casques bleus qu'ils travaillent à des taux fixes et archaïques.

Il n'est plus viable pour les pays fournisseurs de contingents de subventionner les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et le dernier rapport en date du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/65/19) souligne ce facteur de viabilité. À cet égard, les progrès enregistrés par la Cinquième Commission à la dernière session resteront temporaires, un palliatif, s'ils ne sont pas appuyés par un mécanisme institutionnel chargés d'examiner régulièrement les dépenses afférentes aux contingents.

La troisième grande difficulté, concernant les stratégies de sortie et les transitions sans heurts vers la consolidation de la paix à long terme, mérite aussi un examen attentif. Nous pensons qu'il est essentiel de faire concorder ces stratégies avec les objectifs plus larges d'une mission de maintien de la paix. Un investissement rapide dans le renforcement des capacités nationales, combiné à un règlement pacifique des différends sous-jacents, ne peut que contribuer à une paix durable et éviter la reprise du conflit.

Le rôle des Casques bleus dès les premières phases de la consolidation de la paix est crucial, surtout en matière de lutte contre le crime organisé, d'appui aux forces de l'ordre locales, de couverture médicale, de maîtrise des épidémies, de gestion des réfugiés et d'aide aux efforts d'assistance humanitaire. Toutefois, le délicat et multidimensionnel processus de consolidation de la paix nécessite l'expertise civile et exige d'accorder de l'importance au renforcement des capacités locales et du dialogue politique et au renforcement des institutions. La Commission de consolidation de la paix, grâce à sa composition singulière, est la mieux placée pour contribuer au développement de telles synergies transversales.

Afin d'élaborer des mandats clairs, réalistes et réalisables, il faut une meilleure compréhension entre le cadre aseptisé du Conseil de sécurité, où sont rédigés

les mandats, et les champs poussiéreux des zones de conflit, où sont mis en œuvre ces mandats. Cela exige des consultations régulières entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Ces consultations avec les pays fournisseurs de contingents peuvent se tenir de façon informelle et plus fréquemment, et pas seulement au sein du Groupe de travail du Conseil sur les opérations de maintien de la paix.

Il est essentiel de mettre davantage l'accent sur la participation à toutes les phases des missions de maintien de la paix, y compris à la formulation et à l'évaluation des mandats de maintien de la paix. De même, l'évolution du maintien de la paix des Nations Unies, qui a est passé de sa forme traditionnelle à des mandats plus complexes, oriente le débat sur les réformes du maintien de la paix qui, comme d'autres aspects du maintien de la paix, doit aussi rester transparent et non politisé.

Nous espérons que le débat public d'aujourd'hui enrichira les discussions sur le maintien de la paix actuel et sur les défis à venir avec l'objectivité que mérite la question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, me joindre aux orateurs précédents et au Secrétaire général pour condamner l'attentat terroriste haineux perpétré contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja. Nous tenons à exprimer notre solidarité et notre sympathie au peuple et au Gouvernement nigérians, et nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Ma délégation souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, ainsi que de votre excellent document de réflexion (S/2011/496, annexe) dans lequel sont reflétées nombre de difficultés essentielles auxquelles se heurte le maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions aussi le Secrétaire général de ses précieuses observations.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes vraiment contents d'être les témoins de la cessation des conflits dans certains pays et des progrès qu'ils enregistrent dans la reconstruction progressive. Le rôle de l'ONU et de la communauté internationale et leur contribution à ces progrès sont exceptionnels, et le Conseil de sécurité a été déterminant et décisif à cet égard.

L'expérience tirée de tous ces conflits réaffirme l'importance cruciale que les opérations de maintien de la paix revêtent pour le Conseil s'agissant d'assumer la responsabilité principale qui lui incombe de préserver l'humanité du fléau de la guerre. Nous pensons qu'il faut dûment reconnaître l'importance que les missions de maintien de la paix continuent de revêtir. Nous réaffirmons donc notre plein appui au fait que le Conseil est de plus en plus conscient que les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont un partenariat mondial qui met à profit les contributions des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétariat, ainsi que des pays hôtes.

Puisqu'il s'agit d'une entreprise collective, toutes les parties prenantes doivent être d'accord et poursuivre un objectif commun pour relever efficacement ces défis. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent également s'appuyer, clairement et fermement, sur trois principes de base, à savoir les intérêts des parties concernées; l'impartialité; et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense d'un mandat autorisé par le Conseil de sécurité.

Les missions étant de plus en plus multidimensionnelles, complexes et extrêmement dangereuses sur certains théâtres d'opérations, il nous incombe d'autant plus de fournir des lignes directrices très claires aux Casques bleus ainsi que le matériel, la formation et les ressources nécessaires.

Le seul moyen de mobiliser et de garantir sur le long terme les ressources nécessaires sur les plans politique, humain, financier, logistique et en matière d'information est de déployer des efforts constants pour renforcer la concertation et la coordination entre parties prenantes. À cet égard, le point de vue des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police est essentiel, et ces pays, de même que les pays hôtes, doivent être consultés de manière plus régulière et plus constructive.

La question des ressources, telle que mise en avant dans le document de réflexion (S/2011/496, annexe) reste décisive. L'insuffisance des ressources pourrait mettre à mal non seulement la sécurité et la sûreté des soldats de la paix, mais également leurs capacités de protéger les populations, conformément au mandat qui leur est confié. Pour mener à bien la noble

tâche de protection des civils, que ma délégation appuie totalement, il faut fournir des moyens suffisants, et fixer des objectifs clairs aux missions, afin d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Néanmoins, le maintien de la paix ne suffit pas pour atteindre notre objectif de réalisation d'une paix durable. Une approche globale qui s'attaque aux causes profondes du conflit et permette de rétablir la paix est souvent la clef d'une paix durable. La consolidation de la paix après un conflit est donc essentielle pour faciliter la transition de sociétés ravagées par la guerre vers une paix durable. À cet égard, le rôle de la Commission de consolidation de la paix est absolument décisif. Nous saluons donc le fait que, ces deux dernières années, le Conseil de sécurité ait accordé une attention particulière aux liens entre maintien et consolidation de la paix. En outre, il faut que des experts civils compétents et conscients des spécificités culturelles, originaires du Sud en particulier, soient déployés en temps voulu dans des zones où les pays hôtes ont besoin d'une expertise.

La consolidation de la paix est un élément important de la politique étrangère de l'Indonésie. L'Indonésie contribue activement, depuis 1956, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et participe actuellement à six opérations de maintien de la paix dans le monde. L'Indonésie continuera d'apporter sa contribution et participera de plus en plus aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'il importe que l'ONU, le Conseil de sécurité en particulier, et l'ensemble de la communauté internationale s'assurent non seulement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix, mais s'attaquent également aux causes profondes des différends et des conflits le plus tôt possible et de manière bien organisée, cohérente, coordonnée et globale, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Diallo (Sénégal) : Nous avons appris avec consternation le lâche attentat qui a frappé le siège des Nations Unies à Abuja, au Nigéria, et qui a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines. En cette douloureuse circonstance, je voudrais, au nom du Gouvernement sénégalais, condamner cet acte inqualifiable, quels qu'en soient les auteurs et les motivations. Je présente mes condoléances les plus sincères aux familles des victimes, au Gouvernement et au peuple nigérians, ainsi qu'à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU. Cet horrible évènement vient rappeler, s'il en était besoin, la nécessité pour la communauté internationale de lutter, sans concession, contre tous les extrémismes.

Monsieur le Président, votre accession à la présidence du Conseil de sécurité est un réel motif de satisfaction pour ma délégation, tant en raison de vos qualités personnelles que des excellentes relations entre votre pays et le mien. Permettez-moi donc de vous adresser mes chaleureuses félicitations et d'exprimer également ma reconnaissance à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne, pour le travail appréciable accompli au cours du mois écoulé.

Pour mon pays, le maintien de la paix constitue l'une des tâches les plus importantes et les plus délicates de l'Organisation des Nations Unies. Il fait partie intégrante des obligations collectives de la communauté internationale prévues dans la Charte des Nations Unies, qui confère, à cet effet, au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Globalement, les opérations de maintien de la paix nous ont valu des résultats probants, et le monde a plus que jamais besoin de ces hommes et de ces femmes, militaires, paramilitaires et civils, qui servent la meilleure cause qui vaille : celle de la paix. C'est donc le lieu pour mon pays de rendre un vibrant hommage à la conscience professionnelle et au courage remarquable des Casques bleus des Nations Unies et de saluer la mémoire de ceux qui sont tombés au cours des 60 dernières années au service de la paix.

Le Sénégal, qui participe depuis 1960 aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, a certes payé un lourd tribut, particulièrement en termes de coût humain. À l'instar d'autres nations éprises de paix, il a cependant accepté cette conséquence comme preuve de son engagement indéfectible envers les idéaux des Nations Unies.

C'est la raison pour laquelle, nous pensons que le déclenchement d'une opération de maintien de la paix doit obéir à un certain nombre de paramètres, dont le premier est une définition claire et précise du mandat et des objectifs à atteindre, ainsi que des tâches à accomplir. Il faut, en outre, une bonne planification,

qui suppose un dialogue régulier entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, ainsi qu'une véritable campagne de sensibilisation sur les objectifs visés.

Le succès d'une opération de maintien de la paix suppose également l'utilisation d'un personnel qualifié, intégré et outillé, prêt à respecter les us et coutumes en vigueur dans les zones d'opérations. De même, la mise à disposition d'équipements nécessaires, ainsi que l'existence d'un financement adéquat et prévisible constituent deux autres défis majeurs. Toutefois, les problèmes financiers auxquels se heurte l'ONU étant essentiellement dus au non-versement des contributions par les États Membres, il conviendrait de réfléchir aux sources de financement plus prévisible à côté de l'implication financière déterminante des contributeurs volontaires, en particulier les pays développés.

L'ONU doit poursuivre ses activités pour le renforcement des capacités de maintien de la paix en coordonnant besoins et ressources du programme des forces en attente des Nations Unies, dans le cadre d'un partenariat entre les États Membres qui fournissent des contingents et les pays qui sont en mesure de fournir des équipements appropriés pour dissuader les forces belligérantes. Dans le même ordre d'idées, la constitution, au niveau des États Membres, de forces de réserve spécialisées dans le domaine du maintien de la paix permettrait un déploiement rapide et efficace en cas de besoin, notamment dans des situations où la violence risque d'éclater à tout moment, ce qui permettra sans aucun doute d'éviter des drames ou des situations de génocide. De même, une collaboration renforcée entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales serait souhaitable pour consolider leurs mécanismes de règlement des conflits.

À cet effet, ma délégation tient à souligner la nécessité de renforcer qualitativement et quantitativement les capacités de l'Union africaine en matière de prévention des conflits, de médiation et de maintien de la paix. Au demeurant, la mise en place d'un partenariat renforcé avec l'Union africaine est susceptible d'améliorer la planification, le déploiement et la gestion des opérations africaines de maintien de la paix et de concourir à la paix et à la sécurité sur notre continent.

Les difficultés qui caractérisent les opérations de maintien de la paix font ressortir la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des crises en cours, pour en limiter le nombre et les conséquences. Pour ce faire, il faut une action cohérente, planifiée, coordonnée et exhaustive mettant en œuvre l'ensemble des outils politiques, sociaux et de développement, à l'effet de réduire les tensions dont beaucoup procèdent de la rivalité de groupes humains pour leur survie.

Dans la même veine, il conviendrait, dans des pays fragiles, de mettre l'accent sur la nécessité d'une prompte mise en place, à l'issue d'une opération de maintien de la paix, de politiques cohérentes de développement, en vue de soutenir les processus démocratiques en cours et de créer les conditions propices à un ordre mondial basé sur un esprit de partenariat et de solidarité. Sous ce rapport, il faudrait enfin intégrer la dimension « diplomatie préventive » qui, grâce à l'instauration de systèmes d'alerte rapide, pourrait être d'un grand intérêt en vue de neutraliser certains conflits dès les premiers signes.

En définitive, si nous voulons plus de satisfaction à l'avenir, nous devons, tout en nous attaquant aux causes profondes de certains conflits, combiner la diligence dans la gestion des opérations de maintien de la paix à la rigueur que nécessitent la diplomatie préventive et des tâches de développement. La tâche est certes lourde mais notre volonté et notre détermination sont tout aussi fortes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Avant de faire ma déclaration, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer les condoléances et la sympathie les plus vives du Japon aux familles éplorées des victimes du terrible attentat à la bombe perpétré contre le bâtiment des Nations Unies dans la capitale nigériane. Le Japon condamne dans les termes les plus énergiques ces actes odieux, en particulier lorsqu'ils visent ces hommes et ces femmes courageux.

Tout d'abord, je tiens à saluer votre initiative, Monsieur le Président, de convoquer le présent débat public consacré à la question essentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Japon partage les vues présentées et les préoccupations exprimées dans le document de réflexion préparé par la présidence indienne (S/2011/496, annexe). Le Japon s'est activement penché sur de nombreuses questions relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

pendant les périodes 2005-2006 et 2009-2010. Nous sommes d'avis que la coopération triangulaire entre le Conseil, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents, les pays fournisseurs de personnel de police et d'autres parties prenantes est la clef fondamentale de la réussite des opérations de maintien de la paix en cours, qui sont devenues plus complexes et plus multidimensionnelles ces dernières années.

Tout au long de sa présidence du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Japon s'est efforcé d'instaurer la pratique coutumière consistant pour le Conseil à tenir des consultations avec les pays fournisseurs de contingents, les pays fournisseurs de personnel de police et d'autres parties prenantes au moment de la création, de la modification ou du renouvellement d'un mandat de maintien de la paix, et ce une semaine au moins avant l'adoption du mandat. Parallèlement à cela, en le Groupe de travail a consacré plusieurs séances à des discussions sérieuses sur la question de l'absence de moyens, notamment du manque criant d'hélicoptères militaires de manœuvre dans plusieurs missions de paix. Je tiens à fonder ma déclaration sur ces expériences.

En ce qui concerne le manque de moyens, le Japon rejoint l'opinion énoncée dans le document de réflexion, selon laquelle cette question est un problème inévitable qui se pose lorsque le Conseil de sécurité tente de traduire sa volonté en actes sur le terrain. Il va sans dire que nous devons essayer de réduire les lacunes autant que possible, mais la difficulté est toujours de savoir comment le faire.

Si la communauté internationale ne saurait abandonner sa responsabilité de protéger les civils qui ont besoin de l'être, si difficile que la tâche puisse s'avérer, les ressources nécessaires pour remplir de tels mandats ne deviendront vraisemblablement pas disponibles dans l'immédiat. Le Japon apprécie beaucoup, à cet égard, les efforts continus du Secrétariat pour établir, distribuer et tenir à jour la liste des lacunes, ce qui nous a bien aidés à reconnaître et comprendre leur existence. À partir de cette base, il est maintenant grand temps pour nous de prendre de nouvelles mesures pour nous étendre plus longuement sur les causes de ces lacunes et sur la difficulté que nous avons à les combler.

Concernant la coopération triangulaire entre le Conseil, le Secrétariat, les pays fournissant des contingents et les pays fournissant du personnel de police et autres parties intéressées, le Japon tient à en réaffirmer l'importance non seulement aux fins d'améliorer la qualité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais aussi du point de vue de la transparence des activités du Conseil. Nous avons fait des progrès sensibles en dialoguant avec les commandants des forces de diverses missions au Conseil aussi bien qu'au Comité spécial des opérations de maintien de la paix (C-34).

Les réunions tenues avec les pays fournissant des contingents, les pays fournissant du personnel de police et les autres parties intéressées visent à approfondir le degré de compréhension des membres du Conseil en leur faisant connaître de première main les vues de ces divers interlocuteurs, de telle sorte que les mandats de maintien de la paix puissent refléter correctement la réalité sur le terrain dans une résolution. Il est fort raisonnable de tenir ces réunions une semaine au moins avant l'adoption de la résolution du Conseil concernée, ce qui n'était pas la pratique normale voici quelques années. Quant à la qualité du débat dans ces réunions, il faut dire qu'il n'est pas nécessairement axé sur l'action. Les réunions prennent généralement la forme d'exposés du Secrétariat, suivis par quelques questions et réponses. Le Japon recommande vivement que les réunions tenues avec les pays fournissant des contingents et les pays fournissant du personnel de police visent à résoudre des problèmes concrets à travers des discussions pratiques et concrètes.

À cette fin, le Japon appelle le Conseil, les pays fournissant des contingents, les pays fournissant du personnel de police et les autres parties intéressées à agir. La responsabilité en la matière incombe en tout premier lieu au Conseil. Il est le seul organisme investi du pouvoir et de la responsabilité, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, d'adopter des résolutions et de recourir à la force pour donner suite à son intention de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Au cours des 20 dernières années, le Conseil a fort bien su s'adapter à un monde qui traversait des changements radicaux en transformant comme il convient les opérations de maintien de la paix. Cependant, certaines des insuffisances très sérieuses actuellement constatées dans les missions sont susceptibles de porter gravement atteinte à la crédibilité du Conseil. Afin d'éviter une telle issue et de s'acquitter de ses devoirs plus activement, le Conseil doit éclaircir et expliquer quels sont exactement les questions et les points à modifier dans

le mandat, de manière que les soldats de la paix sur le terrain puissent mener leur action avec plus d'efficience et d'efficacité.

Le Japon tient à souligner les importants rôle et responsabilité du Conseil et recommande donc que les ordres du jour des réunions et les questions à y débattre soient clairement fixés bien à l'avance de leur date.

En dépit des obligations du Comité spécial, la responsabilité ne repose pas ici sur lui seul. Il faut vivement encourager les pays fournissant des contingents, les pays fournissant du personnel de police et les autres parties intéressées à faire part de leurs expérience et conscience des problèmes qui se posent sur le terrain. À cet égard, le Japon est en accord avec la proposition contenue dans le document de réflexion. En même temps, ma délégation entend poursuivre ses prises de contact concernant cet important problème au Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et au C-34.

Pour terminer, le Japon tient à mettre en relief le fait que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont fini par embrasser des situations de plus en plus complexes et connexes. Il est donc nécessaire d'approfondir la coopération et la coordination entre le Conseil, l'Assemblée générale, les États Membres et le Secrétariat. Le moment est venu pour tous les participants au maintien de la paix de redoubler d'efforts afin de répondre aux grandes attentes de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Ceriani (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à exprimer les sincères condoléances de mon pays au peuple et au Gouvernement nigérians et à la famille des Nations Unies pour l'attaque inacceptable qui leur a été infligée à Abuja.

Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public et le Secrétaire général de ses observations liminaires.

Les opérations de maintien de la paix sont devenues une composante fondamentale et distinctive de l'une des plus nobles tâches de l'Organisation: le maintien de la paix dans le monde. Maintenir la paix est une entreprise commune de l'ensemble des Membres, mais, sans préjuger des efforts déployés par toute partie, c'est avant tout une tâche exécutée par les forces militaires et le personnel de police des pays fournisseurs de contingents qui, conformément à leur attachement aux principes et valeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies, mettent à disposition leur personnel de police et leurs forces militaires.

En ce sens, nous ne devons pas sous-estimer l'importance du large appui de tous les États Membres aux mandats adoptés par le Conseil, en particulier compte tenu des caractéristiques des tâches complexes qu'il a fini par assumer, comme la protection des civils en danger immédiat. Ceci non seulement conférerait une légitimité accrue à l'exécution de ces activités et réduirait la résistance à celles-ci, mais aussi susciterait un engagement plus net des parties impliquées dans l'exécution.

Concernant la coopération avec les pays fournissant des contingents et les pays fournissant du personnel de police, nous avons vu ces deux dernières années s'affirmer des signes positifs dans plusieurs domaines. Ce sont une consultation accrue entre le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents ou du personnel de police; une interaction accrue entre le Secrétariat et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix; et l'implication active des pays fournissant des contingents dans divers forums consultatifs tant au Siège que sur le terrain, faisant preuve d'une très grande souplesse pour s'adapter à des scénarios complexes et aux tâches assignées.

Si tout cela représente un progrès en comparaison de la situation il y a juste un peu plus d'un an, ce n'est pas suffisant pour assurer la solidité et la durabilité de l'alliance mondiale qui est nécessaire pour donner des réponses complètes et efficaces aux défis qu'affronte le maintien de la paix. Un esprit authentique d'association ne se construit pas simplement en avalisant ou rejetant des idées ou propositions sans discussion, mais en participant à la mise au point d'accords.

À cet égard, nous nous félicitons de l'approfondissement et du renforcement d'activités comme la tenue de réunions opportunes avec les pays fournissant des contingents avant le renouvellement des mandats, conformément à la résolution 1353 (2001). À notre avis, il y a encore place pour bien des améliorations dans ce domaine, tant à New York qu'au sein des missions.

Notre expérience nous enseigne que les mécanismes informels ont été bien plus productifs. En premier lieu, nous voudrions souligner le cas de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en

Haïti, car l'existence d'une active coalition informelle de pays attachée au succès de la Mission contribue de manière décisive à ce que les principaux pays fournissant des contingents puissent participer directement et sur le fond aux discussions les plus pertinentes concernant le déroulement de l'opération de maintien de la paix, y compris le renouvellement du mandat.

Deuxièmement, nous jugeons extrêmement utiles d'un point de vue pratique les échanges triangulaires entre les pays fournissant des contingents, le Conseil et le Secrétariat au sein du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Je saisis cette occasion pour louer les efforts de la délégation nigériane en tant que Président de ce Groupe de travail, et je n'oublie pas de mentionner notre gratitude au Japon pour son excellent travail en 2009 et 2010. Cette interaction prend tout son sens quand elle se déroule de manière franche et ouverte, non pas comme une occasion d'exprimer son mécontentement, mais comme une activité constructive visant à détourner les menaces, corriger les faiblesses, promouvoir les points forts et tirer parti des possibilités offertes.

Abordant la question des capacités, nous sommes convaincus que des missions complexes comme celles qui attirent ici notre attention ne peuvent durer à moins de prendre sérieusement en considération les ressources nécessaires pour assurer leur fonctionnement adéquat et à moins de mettre à jour les conditions offertes par le système pour mettre au service des Nations Unies tant l'équipement que les ressources humaines dont elles ont besoin. Ce problème affecte particulièrement les pays en développement qui fournissent la majeure partie des contingents, étant donné qu'il exerce une influence sur la viabilité de leur participation aux opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je tiens à signaler que cette année d'âpres et longues négociations dans le cadre du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents et dans le cadre de la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale aux fins d'approuver le budget des opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons de ce qu'une augmentation ait été dans les deux cas obtenue au bout du compte, augmentation qui, bien que modeste, devra certainement être préservée, prorogée et périodiquement revue, que ce soit par le biais de la résolution 63/285 de l'Assemblée générale, d'un groupe de travail ou d'un autre mécanisme, en sorte à ne pas compromettre la participation des pays fournisseurs de contingents à cette importante entreprise de maintien de la paix dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Leskovar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, à l'instar d'autres orateurs, exprimer la ferme condamnation par mon gouvernement de l'attentat haineux perpétré aujourd'hui contre la Maison des Nations Unies à Abuja. Nous exprimons notre profonde sympathie et nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement nigérians, à l'ensemble du système des Nations Unies et, en particulier, aux familles et aux amis des victimes.

La Slovénie remercie la présidence indienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui consacré au maintien de la paix, et la félicite de l'inestimable rôle que l'Inde joue en tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents à cet égard. Nous voudrions remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration. Nous saisissons aussi cette occasion pour remercier l'ancien Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy ,de la vision, du courage et de la détermination dont il a fait montre au cours d'une période d'extraordinaires défis pour le Département des opérations de maintien de la paix, qu'il a dirigé avec efficacité ces trois dernières années.

La Slovénie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Le maintien de la paix, expression qui n'apparaît pas dans la Charte des Nations Unies – comme nous le rappelle l'utile document de réflexion (S/2011/496, annexe) élaboré par l'Inde dans l'optique de ce débat – est devenu une activité centrale des Nations Unies. Au cours de la décennie écoulée, nous avons constaté que les opérations de maintien de la paix avaient changé de nature.

Aujourd'hui, les Casques bleus travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, souvent au péril de leur vie. Parfois, ils exécutent des missions presque impossibles, s'efforçant de préserver la paix entre des factions belligérantes sans accord de paix en vigueur, sans hommes en nombre suffisant, sans formation appropriée, sans matériel adéquat et sans le leadership et l'expertise civile qu'exigent ces missions.

Nous devons donc rendre aux forces des Nations Unies tout le mérite qui leur revient, elles qui apportent

la sécurité à des pays ravagés par la guerre et qui assistent ceux dont les moyens d'existence ont été emportés par les inondations et ruinés par des séismes meurtriers. La présence des Nations Unies sur le terrain contribue à prévenir l'escalade des hostilités et favorise le règlement pacifique des différends. Les Casques bleus sauvent et protègent la vie de millions de civils et apportent l'ordre, la stabilité et l'espoir fort nécessaires.

Les opérations de maintien de la paix sont l'expression d'un partenariat mondial et d'un engagement de la communauté internationale. Nous louons vivement le dévouement des soldats, de la police et des civils et des travailleurs humanitaires qui s'occupent du dur labeur, s'exposant au danger partout dans le monde. Tandis que nous commémorons le huitième anniversaire de l'attentat à la bombe contre l'hôtel Canal, nous devons rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour venir en aide aux autres, et nous ne devons jamais oublier leur sacrifice.

Étant donné que les opérations de maintien de la paix ont gagné en complexité au fil des ans, nous devons tous conjuguer nos forces pour faire en sorte que le maintien de la paix de l'ONU s'adapte et qu'il s'ajuste face aux nouveaux défis. Parallèlement, l'on s'attend à ce que les de demandes de missions individuelles de maintien de la paix des Nations Unies augmentent. Faisant fond sur les progrès obtenus grâce à la publication du rapport Brahimi (S/2000/809) il y a 11 ans, et sur la récente initiative Horizons nouveaux, nous devons poursuivre les réformes afin de rendre plus efficaces les opérations actuelles et futures.

Les missions de maintien de la paix exigent des mandats clairs. Les Casques bleus méritent de recevoir des directives pratiques et actualisées sur la base des enseignements tirés. Ces directives leur permettraient de mettre en œuvre les mandats de protection des civils de façon efficace et de fournir un meilleur appui aux gouvernements hôtes, à qui incombe principalement la responsabilité de protéger leurs citoyens. Ces directives claires les aideront aussi à adopter des tactiques appropriées face aux menaces et aux difficultés rencontrées sur le terrain.

Mais c'est une tâche qui est du ressort de toutes les composantes d'une mission, pas du seul personnel en uniforme. Par conséquent, une interaction étroite entre les dimensions militaire et civile des missions est essentielle, en tant qu'elle peut promouvoir des stratégies efficaces permettant aux Casques bleus de jouer leur rôle fondamental de maintien de la paix dans les opérations actuelles. Le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont des instruments qu'il faut déployer de façon intégrée. Nous devons continuer de nous acheminer vers un mode d'intervention plus rapide qui nous permette d'adapter notre aide aux besoins réels et immédiats sur le terrain.

La Slovénie tient à souligner combien il importe de procéder à une évaluation de la capacité civile et de ses recommandations de vaste portée visant à renforcer l'appui civil international aux pays sortant d'un conflit. Il nous faut mieux utiliser la capacité des organisations régionales et sous-régionales et raffermir encore davantage le partenariat établi entre elles et l'ONU. Nous devons tirer profit de la dynamique politique actuelle créée par l'évaluation de la Commission de consolidation de la paix (S/2010/393, annexe), habiliter la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix et favoriser une meilleure cohérence entre les nombreuses composantes du système des Nations Unies qui forment la mosaïque qu'est la consolidation de la paix.

Les mandats difficiles confiés aux missions de maintien de la paix exigent des ressources et un matériel appropriés pour être effectivement mis en œuvre. S'agissant de la planification et du suivi des missions de maintien de la paix, nous pensons qu'il y a encore de la marge pour consolider le processus de planification et d'évaluation, notamment en renforçant la participation des pays fournissant des contingents.

La Slovénie se félicite de ce que le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de forces de police, le Secrétariat et les autres parties prenantes communiquent régulièrement entre eux, et les encourage à resserrer leur collaboration. De même, nous appuyons la proposition tendant à la tenue de séances d'information plus fréquentes des chefs de composante militaire.

En mettant en œuvre la stratégie globale d'appui aux missions, élaborée aux fins de fournir un appui logistique plus prévisible, plus sûr et plus rapide aux contingents déployés sur le terrain, il nous faut tenir compte des conseils des femmes et des hommes déployés dans le cadre des missions. Cela devient de plus en plus important du fait des crises financière et économique mondiales, lesquelles ont pressurisé les budgets nationaux.

Les Casques bleus ont obtenu de nombreux succès hier et aujourd'hui, et les services rendus par les soldats de la paix de l'ONU au Libéria, au Timor oriental, à Haïti, au Liban, au Soudan et en Côte d'Ivoire, pour ne citer que ceux-là, méritent d'être mieux reconnus. En Côte d'Ivoire, sans la présence de l'opération des Nations Unies, la violence postélectorale du début de l'année aurait été encore plus meurtrière. Au Soudan, la mission des Nations Unies a joué un rôle essentiel en rendant possible le référendum sur l'autodétermination pacifique du Soudan du Sud. Toutefois, la communauté internationale devrait se préoccuper sérieusement des informations alarmantes provenant du Kordofan méridional, s'agissant notamment des attaques délibérées et autres violations flagrantes contre la population innocente de la région des monts Nouba.

La Slovénie a célébré le vingtième anniversaire de son indépendance il y a deux mois. En mai prochain, deux décennies se seront écoulées depuis que notre pays de 2 millions d'habitants est devenu un Membre de l'Organisation des Nations Unies. Consciente de l'importance du maintien de la paix, la Slovénie a commencé à fournir des contingents aux opérations des Nations Unies immédiatement après son accession à l'Organisation. Depuis lors, plus de 5 000 Casques bleus slovènes ont été déployés dans des opérations de maintien de la paix partout dans le monde, en témoignage de notre attachement indéfectible au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation voudrait aussi à souligner l'importance du rôle des femmes dans la paix et la sécurité. L'intégration de la perspective sexospécifique à toutes les phases et dans tous les secteurs du maintien de la paix et des activités liées à la paix est indispensable au succès des efforts de maintien de la paix. Nous saluons le travail dévoué du Département des opérations de maintien de la paix et des États Membres contributeurs pour adopter de manière systématique une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et nous les invitons à continuer de promouvoir la cause des femmes. Ces efforts doivent s'accompagner d'une protection accrue des plus vulnérables, les femmes et les fillettes, en particulier contre les violences sexuelles. La Slovénie appuie vigoureusement les mesures prises pour établir et mettre en œuvre une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'abus sexuels. Nous appelons l'ensemble du personnel de maintien de la paix à agir dans le strict respect de cette politique.

Je voudrais terminer en signalant que nous devons aussi étendre notre réflexion sur la prévention des conflits, notamment pour améliorer notre capacité de déchiffrer les signes avant-coureurs et d'enclencher rapidement une action. Nous estimons que dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe, chaque pays doit assumer sa part de responsabilité mondiale. La Slovénie est disposée à assumer la sienne et à participer davantage, de manière pleine, équitable et immédiate, au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais prendre quelques instants pour évoquer le communiqué que vient de publier le Ministère des affaires étrangères péruvien suite aux événements survenus au Nigéria. Dans ce communiqué, le Pérou condamne avec fermeté l'attentat à la voiture piégée perpétré contre les locaux des Nations Unies à Abuja (Nigéria). Les actes criminels comme celui d'aujourd'hui, qui selon les chiffres actuels a coûté la vie à une vingtaine de personnes environ, ne sauraient être tolérés, encore moins lorsqu'ils visent le personnel des Nations Unies qui œuvre inlassablement, jour après jour, pour la paix et le développement dans le monde. Le Gouvernement péruvien exprime sa solidarité aux familles des victimes et à l'Organisation des Nations Unies et invite les autorités concernées à tout mettre en œuvre pour arrêter les auteurs de ce crime odieux et les traduire en justice.

Pour ce qui est du thème qui nous occupe aujourd'hui, ma délégation tient à se féliciter de la convocation du présent débat public qui nous permet d'apporter notre contribution sur une question à laquelle le Pérou est très attaché. Nous nous félicitons également du document de réflexion (S/2011/496, annexe), préparé par la présidence du Conseil. Je voudrais par ailleurs me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Secrétaire général de sa participation au présent débat.

Comme l'indique le document préparé par la délégation indienne, les opérations de maintien de la paix sont aujourd'hui une activité centrale de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces opérations sont multidimensionnelles, rassemblant des composantes militaire, politique et civile, et leur

nombre n'a cessé de s'accroître, de même que la diversité des tâches qui leur sont confiées et les risques auxquels elles sont confrontées. Cependant, les ressources qui leur sont allouées n'ont pas augmenté au même rythme et c'est pourquoi nous considérons que le présent débat visant à préparer l'avenir des opérations de maintien de la paix est si important.

Ces opérations supposent non seulement que les ressources humaines, logistiques et financières soient suffisantes, mais également que les concepts opérationnels soient harmonisés afin de définir des directives et des procédures claires. Ma délégation estime de la plus haute importance de préparer l'avenir car nous sommes loin de répondre de manière appropriée aux besoins des opérations de maintien de la paix.

Je crois qu'il convient d'insister sur la participation des pays fournissant des contingents ou des forces de police. Le Pérou estime qu'il doit y avoir une interaction étroite et une meilleure compréhension entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents pour que des mandats clairs, réalistes et réalisables, garantissant l'utilisation optimale des ressources disponibles, soient définis. Ainsi que l'a recommandé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son dernier rapport (A/65/19), il faut tirer pleinement parti des consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police afin qu'ils participent dès le début à tous les aspects et toutes les phases des opérations de maintien de la paix, en particulier lorsqu'il faut modifier ou adapter les mandats des missions. Il s'agit d'un aspect important qui permettrait, grâce à une coopération triangulaire, d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience et de tenir compte des connaissances techniques et du savoir-faire des pays qui fournissent des contingents ou des forces de police dans le processus de planification et d'organisation des missions.

Dès l'année 2000, le rapport Brahimi (S/2000/809) a recensé les défis les plus importants à relever et indiqué que la réussite d'une mission multidimensionnelle reposait sur l'engagement et l'appui politique des parties concernées, le déploiement rapide et efficace de moyens renforcés et une stratégie de consolidation de la paix. Bien que des progrès aient été accomplis sur ces éléments, il reste beaucoup à faire, en particulier compte tenu du contexte international en perpétuelle évolution et du fait que les mandats sont chaque fois plus complexes et plus délicats, mais, bien entendu, toujours dans le respect des principes de base régissant la mise en place d'une opération de maintien de la paix.

Dans ce contexte, nous devons nous demander si nous répondons effectivement à ces exigences au moment de définir le mandat d'une opération donnée, par exemple lorsqu'on lui confère la tâche de protéger les civils. Nous devons aussi nous demander si une évaluation complète de la situation, des moyens de dissuasion et de la capacité d'agir au titre de la légitime défense ou de la défense du mandat a été réalisée.

Dans sa résolution 1894 (2009), le Conseil de sécurité a réaffirmé sa pratique consistant à définir des critères aux fins d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de maintien de la paix, y compris les mandats de protection des civils. Ces critères ainsi que les directives et les cadres stratégiques qui sont définis dans différents domaines donnés représentent des éléments importants s'agissant d'intensifier les efforts en vue de parvenir à un consensus précis à même de devenir opérationnel sur le terrain.

De même, il importe de rappeler que la majorité des opérations de maintien de la paix entreprennent les premières activités de consolidation de la paix. En septembre 2010, 10 des 16 opérations en cours avaient pour mandat de réaliser un large éventail d'activités relatives à la consolidation de la paix, l'exécution de certaines de ces tâches étant même directement confiée au personnel de ces opérations. Ceci démontre le lien et la dynamique interactive qui existent entre rétablissement, maintien et consolidation de la paix et le fait que ces aspects doivent être dûment pris en compte non seulement dans les mandats, mais aussi dans les ressources qui sont allouées aux opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que le Pérou attache beaucoup d'importance à la diplomatie préventive, tant dans le cadre des opérations de maintien de la paix que dans celui de la Commission de consolidation de la paix, car il est extrêmement important que nous trouvions et mettions en œuvre des mesures qui nous permettent de prévenir les conflits et de réduire les risques que ceux-ci reprennent. Le Secrétaire général l'a dit à plusieurs reprises, de même que le rapport Brahimi et la présidence du Conseil de sécurité en juillet dernier : il faut d'urgence mettre en place des stratégies et un système efficace de

prévention des conflits à long terme. Pour cela, il faut adopter une approche globale qui tienne compte de la dynamique existant entre sécurité et développement, autrement dit une approche intégrée et cohérente des activités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Il a lieu à un moment où les Nations Unies sont aux prises avec de nombreuses difficultés dans le cadre des opérations de maintien de la paix qu'elles mènent partout dans le monde.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés. Je remercie également le Secrétaire général pour sa participation et sa contribution au présent débat.

La Malaisie se joint aux autres délégations pour condamner l'attentat terroriste mené ce matin contre le bureau des Nations Unies à Abuja, au Nigéria, et présente ses condoléances aux familles des victimes.

La Malaise a commencé à participer à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dès 1960, trois ans seulement après son accession à l'indépendance, dans le cadre de l'Opération des Nations Unies au Congo. À ce jour, la Malaisie a participé à 24 opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde, ainsi qu'à des opérations menées par l'OTAN. Cela atteste clairement du solide attachement de la Malaisie au rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont elle est convaincue, et de sa conviction que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un instrument indispensable qui a largement contribué au règlement de nombreux conflits armés, aussi bien internes qu'interétatiques.

C'est pourquoi actuellement, au total, 1 151 effectifs militaires et de police de la Malaisie remplissent différentes fonctions dans le cadre de sept missions de maintien de la paix. Nous sommes également conscients de l'importance de l'expérience acquise sur le terrain par les membres des Forces armées malaisiennes grâce à leur participation à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La possibilité d'agir dans un contexte international aux côtés de forces d'autres États Membres, dans le cadre de stratégies et de zones géographiques différentes, permet aux contingents malaisiens de tirer de précieux enseignements. Cette expérience internationale a permis d'améliorer le professionnalisme du personnel des Forces armées malaisiennes.

À cet égard, ma délégation appuie pleinement les différentes initiatives entreprises par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix ainsi que le bien-être des soldats de la paix et des membres du personnel des Nations Unies. D'autres améliorations peuvent cependant encore être apportées, notamment par une plus grande transparence des travaux de ces deux départements importants.

Compte tenu des nombreux problèmes auxquels doivent faire face les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il nous paraît important d'énoncer clairement le mandat de protection des civils dans les régions touchées par des conflits armés. Un tel mandat s'impose pour prévenir la perte inutile de vies innocentes. Néanmoins, la communauté internationale doit se rappeler que c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection des civils. Surtout, les soldats de la paix des Nations Unies chargés de protéger les civils dans des régions touchées par des conflits armés doivent respecter le principe de l'impartialité dans l'exécution de leurs tâches.

À cet égard, la Malaisie est préoccupée par le fait que des mandats de protection des civils ne sont pas exécutés – une préoccupation également exprimée récemment par certains commandants de force. La Malaisie rappelle donc que le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les mandats de protection des civils soient définis de manière claire et précise et que les missions disposent également des moyens essentiels pour accomplir les tâches confiées avec efficacité et efficience.

Ma délégation a également conscience que les missions de maintien de la paix ne disposent pas des ressources suffisantes. Je lance un appel pour que les fonds prévus au titre d'un budget annuel de 8 milliards de dollars soient utilisés de manière plus efficace et transparente et que les pays en mesure d'apporter des contributions supplémentaires ne renoncent pas à le faire. Bien que le Secrétariat ait lancé la Stratégie globale d'appui aux missions pour régler ces problèmes, ma délégation demande aux pays qui ont

les moyens de le faire de continuer de contribuer à fournir les moyens essentiels absolument nécessaires pour permettre aux soldats de la paix de mener à bien leur mission.

Nous tenons également à exprimer notre préoccupation au sujet de la question de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies dans le monde, compte tenu du nombre croissant de victimes enregistré ces derniers mois. Nous jugeons également inquiétants les retards dans l'évacuation des soldats de la paix blessés, comme cela a été le cas récemment. Ces retards peuvent entraîner la perte de précieuses vies humaines. Ma délégation exhorte donc les autorités compétentes à faciliter l'évacuation sanitaire, rapide et sans entrave des soldats de la paix blessés ainsi que leur accès à des soins médicaux. Ces personnes se sacrifient pour apporter la paix et la stabilité dans le monde.

La Malaisie considère que le rôle important que les missions de maintien de la paix jouent dans le processus de consolidation de la paix est encourageant. Très souvent, les soldats de la paix sont considérés comme les premiers acteurs de la consolidation de la paix. À cet égard, la Malaise continuera d'œuvrer à la réalisation de la paix et de la stabilité dans le monde, ce qui permettra aux pays de consacrer leurs ressources au développement économique et social pour le bien-être de leurs populations.

Gardant cela à l'esprit, tous les membres de notre personnel déployés dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, quelles qu'elles soient, s'efforceront toujours d'obtenir la sympathie et l'adhésion des populations locales par des projets à effet rapide. Au niveau national, la Malaisie fournit une assistance aux pays qui en ont besoin dans le cadre des initiatives du Programme malaisien de coopération technique, dans le but de contribuer aux efforts d'édification de la nation dans les pays concernés. En outre, la Malaisie a toujours encouragé son secteur privé à investir dans les pays en développement, pour aider à créer plus d'emplois et de richesses, en particulier dans des pays touchés par un conflit.

Pour veiller à ce que nos soldats de la paix soient bien formés et prêts à exécuter les tâches qui leur sont confiées, le Gouvernement malaisien a créé en 1996 son propre Centre de formation au maintien de la paix. Le Centre non seulement fournit des formations aux Malaisiens, mais il est également ouvert à des ressortissants étrangers. En janvier 2010, il a organisé le onzième stage de formation à la direction des missions. Vingt-quatre participants de 20 pays différents, représentant des institutions militaires, de police et civiles, ont participé à cette formation de 14 jours. Nous continuerons d'améliorer les installations de ce Centre ainsi que la qualité de la formation qui y est assurée, en nous appuyant sur les meilleures pratiques de l'ONU et sur l'expérience que nous avons acquise au cours des 51 années durant lesquelles nous avons participé à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je réaffirme l'appui ferme et soutenu de la Malaisie aux activités de maintien de la paix menées sous l'égide de l'ONU et confirme que notre Organisation peut continuer à l'avenir de compter sur la contribution directe de la Malaisie dans ce domaine important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kirghizistan.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Le Kirghizistan se joint au Secrétaire général et aux autres orateurs pour exprimer ses sincères condoléances aux familles des victimes, membres du personnel des Nations Unies au Nigéria, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement nigérians. Le Kirghizistan condamne fermement les attentats qui ont été perpétrés aujourd'hui au Nigéria.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir organisé le présent débat public consacré à la question pertinente des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Des représentants de la République kirghize ont commencé à participer en 1998 à des opérations de maintien des Nations Unies en tant qu'observateurs militaires et agents de la police civile. Depuis, chaque année, nous affectons 30 militaires et agents des services d'application des lois à des missions de maintien de la paix, principalement dans des États africains. Étant donné que près des trois quarts du personnel et des crédits budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployés en Afrique, le Kirghizistan est favorable à la proposition tendant à ce que soient renforcées les capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix.

Ces dernières années, outre l'expérience acquise dans le cadre de missions de maintien de la paix, le Kirghizistan a acquis une précieuse expérience dans les domaines de la diplomatie préventive, de la consolidation de la paix et de la reconstruction après

un conflit au cours de ses deux révolutions citoyennes, en particulier dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue. En tant que pays qui aspirant sans cesse à plus de démocratie, nous sommes prêts à contribuer davantage aux activités de maintien de la paix telles que menées actuellement et, plus largement, dans le cadre du mandat général de contribution au maintien de la paix et de la sécurité.

Aujourd'hui, le potentiel des activités de maintien de la paix des Nations Unies s'est considérablement renforcé, aussi bien au plan quantitatif que qualitatif, et requiert donc une approche globale pour consolider la paix et renforcer le partenariat entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes. Nous devons disposer d'un système intégré de mesures militaires, diplomatiques et autres pour régler les conflits. Pour cela, il faudra sans aucun doute prendre des mesures supplémentaires afin d'élaborer et mettre en œuvre de meilleurs mécanismes pour mobiliser les ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons espérer voir s'améliorer les activités de maintien et de consolidation de la paix.

La croissance considérable du rôle et de l'ampleur des opérations de maintien de la paix et leurs fonctions élargies exigent une plus grande efficacité de la part des organisations régionales et sous-régionales. À la suite des événements tragiques survenus l'année dernière au Kirghizistan, nous croyons qu'il importe que, de concert avec les partenaires traditionnels tels que l'Union africaine et l'Union européenne, l'ONU intensifie la coopération avec les autres organisations régionales. Nous pensons notamment à l'Organisation du Traité de sécurité collective dont l'objectif est de renforcer l'efficacité de la médiation et du règlement pacifique des différends éventuels dans la région.

L'un des enseignements importants que le Kirghizistan a tirés a trait à la nécessité de clarifier le cadre juridique de la coopération internationale, y compris dans les mandats des organisations régionales et dans les situations hors normes. Par ailleurs, les mesures nationales doivent constituer une composante nécessaire. Par exemple, le Kirghizistan consentira des efforts supplémentaires axés sur la réglementation législative des activités de maintien de la paix au niveau national. À l'heure actuelle, un projet de loi sur les principes et les modalités de la participation de la République kirghize aux activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales est en cours d'élaboration. Cette loi définit pour la première fois certains concepts fondamentaux, dont les composantes des activités de maintien de la paix de la République kirghize, et l'ordre de formation et de déploiement du personnel de maintien de la paix à l'extérieur du pays. Elle élimine les vides juridiques et crée les mécanismes juridiques nécessaires.

Le Kirghizistan est également favorable à l'amélioration du système de planification et à l'élargissement des programmes de formation ciblée du personnel de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de la promotion des femmes à des postes à responsabilités au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous voyons là un autre moyen de renforcer les capacités de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais, avant de prononcer ma déclaration, dire que les Philippines s'associent aux autres États Membres pour condamner énergiquement l'attentat à la bombe perpétré contre le bureau des Nations Unies à Abuja, et expriment leurs condoléances les plus vives aux familles des membres du personnel des Nations Unies et des citoyens nigérians qui ont perdu la vie, ainsi que leur soutien aux personnes qui ont été gravement blessées dans cette terrible attaque.

La délégation philippine vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé à point nommé cet important débat sur la situation actuelle et sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que pays engagé à fournir des contingents militaires et policiers aux diverses opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les Philippines attachent une très grande importance à cette occasion qui leur est donnée de tenir au Conseil de sécurité un débat fort utile sur les défis auxquels nous sommes confrontés et sur les façons dont nous pouvons, ensemble, les relever.

Les Philippines s'associent à la déclaration faite par le Représentant permanent du Royaume du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés. Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son exposé, qui a donné le ton à notre présent débat.

Nous nous félicitons également de l'interaction et du dialogue renforcés entre les autres parties prenantes du programme mondial de maintien de la paix, à savoir, le Secrétariat, l'Assemblée générale et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Un exemple concret et récent de cette interaction productive a été la réunion informelle entre le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et les chefs de composante militaire.

En écoutant les commandants de force de 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies, nous avons appris des informations utiles et pertinentes et des enseignements indispensables, et compris quels étaient les meilleurs moyens d'aller de l'avant. Nous remercions le Département des opérations de maintien de la paix d'avoir organisé cette séance, et attendons avec intérêt d'approfondir les interactions avec nos hommes et nos femmes sur le terrain et de voir ces interactions se concrétiser.

La participation des Philippines aux missions de maintien de la paix remonte à 48 ans, avec le déploiement d'un escadron de 40 hommes de l'Armée de l'air au Congo. Depuis, les Philippines ont apporté leur modeste contribution à diverses missions de maintien de la paix conformément à son engagement international en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malgré des ressources limitées, les Philippines s'efforcent de trouver des moyens d'aider l'ONU en fournissant des contingents et des effectifs de police aux missions existantes et nouvelles.

Je suis heureux de signaler que mon pays prend une part active à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement qui est placée sous le commandement de notre propre général de division Natalio Ecarma III, et qui comprend un contingent de 344 Philippins. À l'heure actuelle, les Philippines sont en train de renforcer leurs propres mécanismes de maintien de la paix et d'élaborer une nouvelle feuille de route qui leur permettra d'augmenter le nombre de ses Casques bleus et d'élargir dans un avenir proche sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Aujourd'hui, la participation des Philippines se chiffre modestement à 893 personnes réparties dans sept missions de maintien de la paix dans le monde. Je voudrais souligner que 10 % de notre personnel de maintien de la paix sont des femmes – un chiffre qui sera sûrement appelé à augmenter dans les prochaines années. Les Philippines sont un solide partenaire de l'ONU dans la promotion du rôle et de la participation actifs des femmes au maintien de la paix. Nous appuyons sans réserve l'idée d'intégrer la problématique hommes-femmes dans le déploiement du personnel de maintien de la paix, et nous continuons à assumer nos responsabilités en la matière.

Les Philippines préconisent énergiquement la formation continue et la promotion du personnel de maintien de la paix afin d'améliorer l'efficacité et le succès de ses missions. À cette fin, les Philippines ont organisé avec succès en juin à Manille le premier atelier de formation des formateurs dans la région de l'Asie. Des participants de 13 pays ont été formés dans l'optique de présenter à des agents de police le nouveau cursus uniforme de formation à la prévention des infractions sexuelles et sexistes, avant leur déploiement sur le terrain. La formation des formateurs est expressément conçue pour un environnement post-conflictuel et veille à ce que les effectifs de police des Nations Unies soient dûment informés des procédures et des compétences nécessaires pour aider leurs homologues dans le pays hôte à prévenir les infractions sexuelles et sexistes au moyen d'enquêtes, de poursuites et de procès.

Les Philippines se félicitent des réalisations de l'ONU à ce jour, et voudraient saisir la présente occasion pour rendre hommage au courage et au dévouement des hommes et des femmes qui servent sous le drapeau bleu et blanc de l'ONU. Les Philippines gardent tout particulièrement à l'esprit les sacrifices consentis par les membres de notre personnel de maintien de la paix, notamment ceux qui sont déployés dans des conditions dures et hostiles, et saluent tous ceux qui ont donné leur vie à la cause de la paix.

En même temps, les Philippines reconnaissent et apprécient les efforts continus déployés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour nous maintenir informés des faits nouveaux dans le domaine du maintien de la paix et pour répondre pleinement à la demande croissante en personnel de maintien de la paix de par le monde, en dépit de difficultés et de défis innombrables.

Sur la base de leur expérience en tant que pays fournisseur actif de contingents et d'effectifs de police, les Philippines notent qu'il est rare que l'augmentation du nombre de Casques bleus et de la demande de leurs services corresponde aux capacités et aux ressources

nécessaires pour nous acquitter de nos obligations en la matière. Il ne s'agit pas seulement d'un problème budgétaire; il s'agit de la planification soignée et méthodique et de l'exécution effective des mandats confiés par le Conseil de sécurité. Il est impératif que nous continuions à trouver les moyens de garantir la sûreté et la protection de nos forces de maintien de la paix. Nous devons donc veiller à ce qu'elles soient armées et équipées comme il se doit afin de renforcer leur capacité à se protéger dans les zones à haut risque.

Les Philippines estiment que la solution aux différents défis réside dans notre volonté et notre action collectives. Alors que nous mettons en œuvre le programme de réforme du maintien de la paix, les vastes expériences que nous avons acquises sur le terrain pourraient enrichir nos débats sur des questions cruciales telles que les orientations politiques et le développement des capacités, les stratégies mondiales d'appui aux missions, et la planification et le contrôle. Il n'existe pas de solution miracle à la complexe et risquée opération de maintien de la paix, mais en travaillant d'arrache-pied, en faisant preuve de persévérance et en prenant des décisions sages nous pourrons toujours améliorer l'utilisation des maigres ressources et intégrer notre expérience collective pour que le déploiement des Casques bleus et leur mission soient menés à bien.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que mon pays est tout à fait disposé à coopérer avec le Conseil de sécurité, avec le Département des opérations de maintien de la paix et avec le Département de l'appui aux missions, et à réaffirmer notre engagement indéfectible à concourir au maintien de la paix et de la sécurité et à prévenir l'escalade des conflits dans divers endroits de la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rivard (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'occasion qui m'est donnée de contribuer à ce débat du Conseil de sécurité sur les enjeux auxquels sont confrontées les opérations contemporaines de maintien de la paix déployées par les Nations Unies. Pour le Canada, cette question et de la première importance.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à tous ceux et celles qui ont consenti des sacrifices au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris les femmes et les hommes qui ont perdu la vie pour défendre la paix au cours de la dernière année. Le personnel des Nations Unies relève constamment de nouveaux défis, et ce, avec professionnalisme et dévouement, dans des circonstances difficiles et souvent dangereuses. L'attentat à la bombe survenu aujourd'hui à l'extérieur du siège des Nations Unies à Abuja nous rappelle encore les sacrifices consentis par nos braves femmes et hommes au service de la paix et de la sécurité. Nous condamnons cet attentat terroriste contre les Nations Unies, et nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple nigérians.

En fait, les Nations Unies ont contribué à un certain nombre de réalisations cruciales au cours de l'année écoulée. Cela comprend la tenue pacifique d'un référendum sur le futur statut du Soudan du Sud. S'y ajoute le rétablissement des services publics et de la sécurité en Haïti, après le séisme, suivi du déroulement pacifique d'une élection présidentielle.

Cela étant dit, le personnel des Nations Unies continue d'être mis à rude épreuve par les environnements opérationnels complexes dans lesquels il est déployé. Ceux-ci se caractérisent souvent par des enjeux pluridimensionnels et des menaces asymétriques, qui requièrent une intervention adaptée à la situation par notre personnel de maintien de la paix. Il subsiste aussi un certain nombre de problèmes importants que doivent surmonter les opérations de paix contemporaines. Aussi mon intervention d'aujourd'hui se concentrera-t-elle sur trois questions particulièrement pertinentes pour le Conseil de sécurité, en l'occurrence : combler l'écart entre les attentes et les ressources, créer de nouveaux moyens d'action et élaborer un cadre doctrinal global.

Premièrement, s'agissant des attentes, les forces de maintien de la paix sont constamment appelées à exécuter un large éventail de taches énoncées dans leur mandat. Cela va de la protection des civils face à des violences persistantes, après un conflit, à la surveillance des élections, en passant par le renforcement des dispositifs de sécurité nationale. À ce titre, il faut des mandats et des forces axés sur la souplesse, la capacité d'adaptation et la mobilité. En clair, il faut déployer du personnel militaire, policier et civil pleinement capable de s'adapter à une situation en constante évolution sur le terrain.

Malheureusement, il est rare que l'on mobilise les moyens d'action suffisants, voire les plus efficaces, pour l'exécution de mandats complexes. Force est

également de constater que nous disposerons toujours de sources limitées de personnel et de financement, malgré tous les besoins qu'il convient, selon nous, de combler. C'est pourquoi le Conseil doit établir un équilibre judicieux entre les attentes suscitées par ses mandats et les résultats qu'il est possible d'obtenir concrètement, au moyen des ressources disponibles. Le Conseil doit aussi être conscient que les enjeux complexes caractéristiques de ces environnements nécessitent des solutions qui ne peuvent s'inscrire dans le court terme.

Des mandats complexes impliquent donc le déploiement d'un personnel bien formé et bien équipé, qui souscrit pleinement aux objectifs des missions. De même, ce personnel doit pouvoir être affecté à tout l'éventail des taches mandatées et à tout le champ des opérations, conformément aux instructions données par le commandement de la mission. Nous devons aussi tenir compte des recommandations contenues dans le rapport (S/2011/85) du Groupe consultatif de haut niveau sur les moyens civils, mis sur pied à l'instigation du Secrétaire général, qui propose des mesures pour le recrutement, la formation, le déploiement et la coordination des experts requis dans toutes les missions des Nations Unies.

Pour que le personnel de maintien de la paix dispose des moyens d'action voulus pour l'exécution de mandats de plus en plus complexes, il faut que tous les États Membres respectent les attentes créées par ces mandats. Cela englobe les gouvernements hôtes, qui doivent assumer leur part de responsabilité pour que la mission donne les résultats nécessaires au bénéfice de la population. De même, pour bien gérer ces attentes, le Conseil de sécurité doit instituer, dès les premières étapes de la planification, un dialogue constructif avec les États membres, tout particulièrement les pays fournisseurs de contingents militaires et de police, ainsi qu'avec les gouvernements hôtes et le Secrétariat.

(*l'orateur poursuit en français*)

Deuxièmement, pour que des missions pluridimensionnelles donnent les résultats escomptés, il faut mobiliser des moyens d'action adéquats. L'initiative Horizons nouveaux visait, à juste titre, à améliorer ces moyens, ainsi qu'à simplifier les processus et à accroître l'efficacité, tant au Siège de l'ONU que sur le terrain. D'ailleurs, ce sont là deux éléments complémentaires. Aussi les États Membres doivent-ils veiller à ce que la concrétisation des grandes orientations de l'initiative Horizons nouveaux se poursuive, de façon à ce que, à moyen terme, les Nations Unies puissent mobiliser efficacement les moyens d'action nécessaires pour s'acquitter de responsabilités plus complexes et diversifiées, mais dans les limites de leurs ressources budgétaires actuelles.

Troisièmement, en ce qui concerne le personnel de maintien de la paix, l'élaboration d'orientations, d'une doctrine et de normes a certes progressé. Toutefois, il faudra encore déployer beaucoup d'efforts pour mettre en place un cadre d'orientation efficace applicable à tout le personnel. Sans cela, il sera impossible de mettre en place des normes de recrutement et de donner une formation avant les déploiements qui soient efficaces. De même, les capacités ne correspondront pas à la tâche à accomplir. La communauté internationale ne peut se permettre d'échouer dans la poursuite des efforts visant à normaliser les pratiques, à rationaliser la gestion, à approfondir l'expertise et à clarifier les rôles et les responsabilités au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne la collaboration avec ses partenaires. Et pour que les opérations s'inscrivent dans la durée, il est essentiel que celle-ci s'acquitte de cette responsabilité. Qui plus est, les enjeux auxquels sont confrontées les missions de maintien de la paix continuent d'évoluer. En conséquence, sans le nouveau cadre révisé pour le maintien de la paix proposé par Horizons nouveaux, l'écart risque de se creuser entre, d'une part, l'action du Conseil face à des enjeux nouveaux et inattendus et, d'autre part, les outils et les moyens disponibles à cette fin.

Pour terminer, je tiens à souligner que pour assurer la paix et la sécurité internationales, nous – c'est-à-dire les États Membres et les Nations Unies – devons trouver des solutions communes visant à renforcer tous les aspects du maintien de la paix. Le Canada demeure prêt à œuvrer en ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Kafeero (Ouganda) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres délégations, l'Ouganda condamne l'attentat perpétré aujourd'hui contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja, au Nigéria. Nous exprimons notre profonde sympathie et adressons nos vives condoléances aux familles des victimes et au peuple et au Gouvernement nigérians et, par l'entremise du Secrétaire général, au système des Nations Unies.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat ainsi que du document de réflexion (S/2011/496, annexe), élaboré pour aider à orienter les discussions d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé instructif de ce matin. Le débat intervient à un moment où le maintien de la paix des Nations Unies est mis à rude épreuve par de nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales. Relever ces défis exige d'adopter une approche concertée et globale à tous les niveaux pour que les Nations Unies puissent relever les défis actuels et à venir.

L'Ouganda est conscient des importantes contributions que les opérations de maintien de la paix ont continué d'apporter au rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU a connu le succès dans de nombreux domaines, mais il y a eu aussi des revers. Voilà pourquoi il est essentiel que le Conseil continue d'évaluer et de poursuivre la réflexion pour s'assurer que sa démarche en matière de maintien de la paix dans des situations de conflit, et les solutions qu'il prescrit, sont appropriées.

Je voudrais aborder cinq points. Premièrement, il importe de reconnaître qu'une capacité de maintien de la paix des Nations Unies inefficace, où que ce soit dans le monde, discrédite grandement l'Organisation, particulièrement aux yeux des populations touchées. Comme souligné à juste titre dans le document de réflexion, l'ONU doit remédier à la grave inadéquation qui existe entre les ressources et les mandats afin de parer à l'insuffisance des résultats.

Il est difficile aux missions qui opèrent dans des environnements hostiles et dangereux de remplir effectivement leur mandat sans disposer des capacités requises. Il faut donc absolument que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient suffisamment adaptables et efficaces pour faire face à de nouveaux défis. Ces dernières années, nous avons vu avec plaisir un maintien de la paix des Nations Unies tendant à plus de solidité, comme c'est le cas de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Néanmoins, même cette mission a manqué jusqu'à une date récente de ressources essentielles, par exemple en matière de moyens aériens, pour remplir son mandat.

Deuxièmement, nous sommes convaincus que, pour que les opérations de maintien de la paix atteignent leur but déclaré, il est nécessaire d'identifier avec soin et de dûment traiter, au stade de la planification, les causes fondamentales des conflits. Cela suppose une claire compréhension de la situation sur le terrain. Les activités des Nations Unies en matière de maintien de la paix doivent obéir aux principaix et la sécurité suivants : appuyer une solution politique des conflits, respecter la souveraineté des États, faire constamment preuve d'impartialité et travailler avec toutes les parties pour surmonter les problèmes.

Troisièmement, la relation entre le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents est particulièrement importante. Elle l'est parce que les objectifs politiques et les mandats délivrés aux missions doivent être clairs et crédibles. Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent comprendre une série de jalons mesurables. Une entente plus solide entre les pays fournissant des contingents et le Conseil sur ce que l'on attend des missions de maintien de la paix pour atteindre ces objectifs peut faciliter considérablement la réalisation de ceux-ci. En conséquence, l'Ouganda salue et appuie les efforts faits pour renforcer la coopération et l'interaction entre toutes les parties intéressées aux opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, les défis lancés par le maintien de la paix aujourd'hui attestent que pas même les Nations Unies ne sont capables à elles seules d'y faire face. Étant données les capacités démontrées par les organisations régionales, comme l'Union africaine et ses organisations sous-régionales, les Nations Unies devraient tirer le plus grand profit possible des points forts de ces organisations et des rôles qu'elles sont à même de jouer. Ceci exigera le renforcement des relations stratégiques avec ces organisations, en application du Chapitre VIII de la Charte. Ainsi sera améliorée l'aptitude de ces organisations à contribuer aux efforts des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, l'Ouganda se félicite du soutien prêté à la Mission de l'Union africaine en Somalie s'agissant de stabiliser ce pays. Mais ma délégation insiste sur l'importance et l'urgence que le Conseil de sécurité fournisse à cette mission des ressources prévisibles et fiables en temps utile afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

Cinquièmement, il est essentiel, pour assurer un redressement et un succès durables, d'inclure dans les opérations de maintien de la paix certains aspects de la consolidation de la paix, notamment des activités de reconstruction socioéconomique. Il importe de veiller à ce que les personnes durement éprouvées par un conflit

obtiennent des dividendes de la paix tangibles avec la fourniture de services de base comme les soins de santé, l'éducation, des abris et l'amélioration de leur niveau de vie. À cet égard, ma délégation appelle le système des Nations Unies à assurer plus de cohérence dans le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et les activités de développement.

Pour terminer, l'Ouganda rend hommage aux hommes et aux femmes des forces des Nations Unies, dont beaucoup servent dans certains des endroits les plus dangereux de la planète. Nous gardons particulièrement le souvenir de ceux qui ont fait l'ultime sacrifice au service de la paix et leur rendons hommage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Président du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette importante séance. Le Venezuela exprime son dégoût devant les actes de terrorisme dirigés contre les installations des Nations Unies au Nigéria et la perte déplorable de vies humaines.

Notre délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le Représentant permanent du Maroc.

Les opérations de maintien de la paix sont de précieux outils, parmi les divers moyens politiques à la disposition des Nations Unies, pour faciliter le règlement des conflits dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. La nature de leurs mandats a récemment fait l'objet d'un important processus de transformation. Ces opérations ont pris de l'ampleur au cours des 20 dernières années, s'agissant tant du nombre de missions sur le terrain que des effectifs déployés.

Certaines grandes puissances politiques et militaires appellent à renforcer le pouvoir de persuasion des opérations de maintien de la paix, mais ce qu'elles veulent en réalité, c'est ruiner l'exercice de leur souveraineté par les pays concernés. Les doctrines que certaines puissances cherchent à introduire violent les principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix, à savoir l'assentiment des parties, l'impartialité et le non-recours à la force excepté en cas de légitime défense.

Vu le climat actuel d'impérialisme conquérant, qui cherche à maintenir ou recouvrer la suprématie politique et militaire sur les pays en développement, il est plus nécessaire que jamais de préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des nations. À la lumière des expériences récentes, il s'impose de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix remplissent le noble dessein pour lequel elles ont été créées. Il faut donc absolument que, dans l'accomplissement des mandats des missions, aucune menace ne vise leur légitimité et la relation complexe de confiance qu'elles doivent maintenir avec les pays où elles sont déployées. C'est sur cette base que repose, dans une large mesure, tout processus politique qui cherche à instaurer une paix juste et durable.

La multiplication des opérations de maintien de la paix est la preuve que tensions et conflits vont en s'aggravant dans le monde. Les situations de conflit continueront de proliférer aussi longtemps que persistent la pauvreté, l'injustice, l'oppression, l'exploitation et la domination étrangère que favorisent les ambitions néocolonialistes.

Puisque nous parlons aujourd'hui de maintien de la paix et de règlement des conflits, nous voudrions faire mention de l'attaque dirigée le 23 août contre l'ambassade et la résidence diplomatique de la République bolivarienne du Venezuela accréditée en Libye par une populace armée et violente, causant d'énormes dommages aux bâtiments et mettant en danger la vie de leurs occupants. Comme ils l'ont proclamé publiquement, ces assaillants privés de raison avaient projeté d'assassiner l'Ambassadeur accrédité du Venezuela, M. Afif Tajeldine.

La République bolivarienne du Venezuela déplore que les individus responsables de ces actes criminels relèvent du Conseil national de transition, autorité autoproclamée, qui avec une obstination irrationnelle a critiqué la ferme prise de position du Venezuela en défense du droit international, que traduit son respect pour la souveraineté et l'autodétermination du peuple libyen.

Il est bien connu que le Conseil national de transition est sous la protection des États-Unis et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La République bolivarienne du Venezuela dénonce l'intention de ces pays de s'emparer des incalculables ressources hydriques, des réserves d'hydrocarbures et des avoirs internationaux du peuple libyen, qui s'élèvent à 200 milliards de dollars environ.

Après la destruction de l'une des meilleures infrastructures du continent africain, construites pour le bien-être du peuple libyen, les pays agresseurs ont commencé à répartir entre eux, au moyen d'actes de pillage, les contrats lucratifs de la reconstruction du pays. Ils font ainsi de la destruction d'un pays en développement une immorale affaire commerciale.

La résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité stipule que la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriales de la Libye doivent être respectées. Qui a autorisé le meurtre de milliers de civils en Libye, massacre commis au nom de la protection des civils? Qui a autorisé la destruction d'installations civiles, notamment des écoles, des hôpitaux, et des universités dans ce pays? La République bolivarienne du Venezuela affirme qu'armer, soutenir et appuyer les groupes subversifs en Libye; encourager et financer un changement de régime; ordonner l'assassinat du dirigeant d'une nation souveraine et attenter à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Libye constituent des violations flagrantes et systématiques de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité – texte inqualifiable – et de la Charte des Nations Unies, et sapent les normes et les principes fondamentaux du droit international.

En cet instant historique et dramatique où la paix et la sécurité internationales sont menacées, la République bolivarienne du Venezuela réitère son appel à toutes les parties au conflit en Jamahiriya arabe libyenne en vue d'un cessez-le-feu immédiat qui permette d'entamer des négociations en faveur d'une solution politique pour éviter que davantage de sang ne coule et pour jeter les bases d'une paix durable dans ce pays frère, le tout, sous les bons offices que l'Union africaine propose depuis le début du conflit.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme qu'elle ne reconnaît que le Gouvernement dirigé par Mouammar Khadafi et ne reconnaît aucun gouvernement dont l'installation résulte de l'agression et de l'intervention impérialistes dans ce pays.

La République bolivarienne du Venezuela prie le Secrétaire général de condamner les violations de la souveraineté de la patrie du Libérateur Simón Bolívar et réaffirme l'obligation internationale de garantir l'inviolabilité des missions diplomatiques accréditées en Jamahiriya arabe libyenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova souscrivent à la présente déclaration.

Nous sommes profondément attristés par les pertes en vies humaines enregistrées suite à l'attaque brutale qui a visé les locaux des Nations Unies à Abuja aujourd'hui. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes, au Secrétaire général, à nos collègues du système des Nations Unies et au Gouvernement et au peuple nigérians. L'Union européenne condamne avec vigueur cet acte de violence insensé à l'encontre des Nations Unies et de son personnel.

La réponse à la question de savoir si le maintien de la paix fonctionne est un « oui » clair et net. Telle est la conclusion de l'une des nombreuses et récentes études faisant les louanges des activités de maintien de la paix. Le déploiement des Casques bleus réduit le risque de reprise d'un conflit de 84 %, rien de moins, selon les éléments factuels énoncés dans cette même étude. Il est établi toutefois qu'on ne saurait considérer de tels résultats comme allant de soi. Le maintien de la paix doit s'adapter à un monde en perpétuelle évolution et le partenariat sur lequel il se fonde doit être constamment encouragé. C'est pourquoi l'Union européenne tient à remercier la présidence du Conseil, assurée ce mois-ci par l'Inde, un grand pays fournisseur de contingents, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous avons ainsi une excellente occasion de dresser le bilan et de préparer l'avenir du maintien de la paix, pour paraphraser le document de réflexion très utile dont nous sommes saisis (S/2011/496, annexe).

L'ONU peut continuer de compter à l'avenir sur l'appui infaillible de l'Union européenne aux activités de maintien de la paix. L'ONU et l'UE partagent les mêmes vues en ce qui concerne la gestion des crises, y compris pour ce qui est de tous les moyens politiques, civils et militaires, à mobiliser dans l'intérêt de la paix. Outre l'appui direct considérable apporté par l'UE et ses États membres, les efforts de maintien de la paix

des Nations Unies bénéficient, selon le contexte stratégique et la situation, des missions que l'UE elle-même déploie. Ces missions de l'UE prennent différentes formes et sont de différentes tailles, elles peuvent ainsi être des opérations autonomes, des opérations de transition ou des opérations de réserve.

Le niveau de partenariat entre le Conseil de sécurité, les organes de l'Assemblée générale, les pays contributeurs, les parties hôtes, les partenaires régionaux et autres et le Secrétariat détermine la réussite ou l'échec des efforts de maintien de la paix. Agir dans un esprit de partenariat signifie, par exemple, que le Conseil de sécurité associe dès et autant que possible les pays fournisseurs. Cela signifie que nous devons tous œuvrer pour préserver, le cas échéant, une culture de la prise de décisions sur la base du consensus et l'attachement de tous les partenaires à l'objectif d'un maintien de la paix financièrement réaliste et dicté par la situation sur le terrain.

Je dis « dicté par la situation sur le terrain » parce que nos hommes et nos femmes sur le terrain ont souvent une longueur d'avance sur nous, comme nous l'avons vu au cours des séances très utiles avec les commandants de Force organisées le mois dernier au Conseil de sécurité (voir s/PV.6592) et au Comité des 34. Qu'il s'agisse de maintien de la paix robuste, de protection des civils, de consolidation précoce de la paix, de mise en œuvre du programme femmes, paix et sécurité ou de mieux utiliser les renseignements pour donner l'alerte précoce, ils savent ce qu'il faut faire pour obtenir des résultats. L'Union européenne est favorable à la proposition visant à avoir des contacts plus réguliers, par visioconférence, avec les commandants de Force. Ces contacts nous donnent à tous ici au Siège la possibilité d'apprendre comment adapter, par exemple, la doctrine du maintien de la paix, les documents programmatiques et les modules de formation, notamment pour ce qui est des mandats de protection, et mieux les faire correspondre à la réalité sur le terrain.

En plus de dresser le bilan, nous voudrions surtout mettre à profit le débat d'aujourd'hui pour préparer l'avenir. Je voudrais revenir brièvement sur quelques-uns des grands défis actuels.

Avant tout, nous devons préciser et concrétiser davantage le lien qui existe entre maintien et consolidation de la paix. Maintenant que, après des années de croissance, le maintien de la paix semble s'orienter vers une phase de consolidation, il s'agit d'un domaine sur lequel nous devons nous pencher. Le rapport d'étape sur l'initiative Horizons nouveaux, publié l'année dernière, insistait à juste titre sur ce point. Les opérations de maintien de la paix peuvent aider les autorités nationales et les autres partenaires à définir les priorités de la consolidation de la paix, faciliter leur mise en œuvre en assurant la sécurité et s'acquitter elles-mêmes de certaines des premières activités de consolidation de la paix.

Toutefois, comme le Comité des 34 l'a souligné l'année dernière, nous avons besoin de clarté et nos soldats de la paix ont besoin de clarté. Dès les premiers stades de la planification, ils doivent savoir exactement ce que l'on attend d'eux sur le terrain et ce qu'ils ne peuvent pas faire. L'Union européenne espère que la stratégie relatives aux premières activités de consolidation de la paix menées par les opérations de maintien de la paix qui doit être présentée prochainement contribuera à plus de clarté. Bien entendu, nous comptons également sur la Commission de consolidation de la paix pour continuer de jouer son rôle et de préciser et matérialiser le lien maintien/consolidation de la paix.

Un défi étroitement lié à cette question est la question de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation globale des capacités civiles internationales (S/2011/85). Les composantes civiles des opérations de maintien de la paix, comme la surveillance des élections, la réforme de la police et l'appui à la promotion et à la protection des droits de l'homme, se sont avérées déterminantes pour la réussite des missions. Il ressort du rapport sur l'initiative Horizons nouveaux que recruter des spécialistes civils pour ces activités relativement nouvelles du maintien de la paix s'avère particulièrement difficile, et l'évaluation globale des capacités civiles a proposé de nombreuses manières de régler ce problème. Un nombre assez important de ces recommandations peut être mis en œuvre sans attendre, et l'Union européenne encourage le Secrétariat à le faire. Les autres devront être élaborées plus avant et nous attendons avec intérêt le rapport à venir du Secrétaire général qui doit étoffer ces propositions. L'Union européenne a une vaste expérience dans ce domaine grâce à ses opérations entreprises dans le cadre de la Politique commune de sécurité et de défense, et nous sommes prêts à en faire profiter l'ONU, et à rechercher de manière systématique les synergies possibles.

Outre les capacités civiles, nous devons également disposer des capacités militaires nécessaires, y compris le matériel essentiel. C'est là le troisième et dernier défi sur lequel l'Union européenne voudrait s'arrêter brièvement aujourd'hui. De nos jours, un soldat de la paix doit être plus qu'un simple Casque bleu. Comme on peut le lire dans le rapport sur l'initiative Horizons nouveaux, les nouvelles activités du maintien de la paix supposent du matériel moderne, des appareils de vision nocturne aux derniers moyens de communication en passant par les navires. À cet égard, nous savons qu'il y a un besoin urgent d'hélicoptères militaires, en particulier lorsque la zone d'opérations est vaste et l'infrastructure limitée. Ce problème urgent requiert des solutions pragmatiques et rapides, et l'Union européenne a hâte d'étudier les propositions que le Secrétariat fera prochainement sur ce point et d'en débattre.

De manière plus générale, qu'il s'agisse des capacités civiles ou des capacités militaires, l'Union européenne reste favorable aux efforts en cours du Secrétariat pour mettre en place une stratégie globale et axée sur les capacités en matière de maintien de la paix. Bien entendu, rendre le maintien de la paix plus efficace ne se limite pas à faire en sorte que les différents éléments du puzzle soient sur la table. Il faut qu'ils s'imbriquent les uns dans les autres. En d'autres termes, nous devons travailler tout particulièrement à une coopération étroite entre les composantes civile, militaire et de police d'une mission, notamment grâce à la définition d'une doctrine claire et à une planification stratégique et opérationnelle complète.

Avant de conclure, l'Union européenne voudrait rendre hommage aux hommes et aux femmes sur le terrain qui sont déployés dans les missions de maintien de la paix aux quatre coins du monde, et qui pour certains ont consenti le sacrifice ultime à la recherche de la paix. Ce mois-ci, nous avons malheureusement perdu quatre soldats de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Nous espérons que les résultats de l'enquête en cours sur les circonstances de leur mort seront bientôt disponibles.

Enfin, l'UE tient à remercier l'ancien Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, de son dévouement et de sa détermination. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouveaux projets.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, me joindre aux autres collègues pour condamner dans les termes les plus forts l'attaque meurtrière commise ce matin contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja. Le peuple et le Gouvernement bangladais soutiennent en ce moment difficile le peuple et le Gouvernement nigérians, ainsi que les membres de la famille des Nations Unies.

Ma délégation exprime ses plus chaleureuses félicitations à la délégation indienne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je saisis également cette occasion pour remercier la présidence d'avoir fixé pour thème à ce débat « Maintien de la paix : dresser le bilan et préparer l'avenir », et de partager avec nous un document de réflexion (S/2011/496, annexe) fort intéressant, qui définit dans les grandes lignes la priorité et l'importance que le Conseil de sécurité accorde à la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Notre gratitude va également au Secrétaire général et à d'autres orateurs pour leurs déclarations.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est à peine nécessaire de rappeler que le maintien de la paix est une activité unique, une activité phare de l'Organisation des Nations Unies. La présence des Casques bleus sur le terrain donne l'espoir d'une paix durable aux victimes d'un conflit, étaie les efforts visant à instaurer la paix entre les communautés du monde entier, redynamise les activités y relatives afin d'installer la paix dans la durée, et oblige les parties belligérantes à recourir à une solution pacifique.

À cet égard, nous exprimons notre sincère gratitude à ceux qui ont fait le sacrifice ultime en travaillant sous l'égide des Nations Unies. Cependant, leur sacrifice n'a pas été vain. La médiation et le maintien de la paix ont permis de faire baisser de 80 % le nombre total de conflits armés depuis la fin de la guerre froide. Les études montrent que 87 % des opérations de maintien de la paix de l'ONU ont été couronnées de succès, contre 50 % de succès pour les autres missions de paix. Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont les plus rentables, comparativement aux autres. Et surtout, le coût d'opportunité du maintien de la paix ne peut pas se mesurer à l'aune de normes financières ou d'autres ressources. Cela signifie que le maintien de la paix par

l'ONU est indispensable, et que nous devons garantir des services d'appui appropriés et efficaces aux missions de maintien de la paix pour qu'elles puissent remplir efficacement leurs mandats.

Le maintien de la paix se révèle aujourd'hui une tâche bien plus complexe et multidimensionnelle que ce qu'il était il y a quelques années. Le succès futur d'une mission de maintien de la paix dépend donc largement de l'appui politique qu'elle reçoit, et de l'apport adéquat et opportun de ressources financières, logistiques et humaines, ainsi que de l'implication des acteurs sur le terrain. À cet égard, nous réaffirmons l'importance d'une relation plus étroite et active avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au moment d'examiner le déploiement de nouvelles missions de maintien de la paix, ou bien de renouveler ou modifier des mandats de missions existantes. Nous insistons sur les mesures spécifiques suivantes en vue de construire un partenariat efficace tout au long du processus, en particulier aux niveaux de la prise de décision et de la mise en œuvre, pour garantir le bon fonctionnement des missions de maintien de la paix à l'avenir.

Il faut un partenariat politique plus large entre l'ONU et le gouvernement du pays hôte pour garantir un appui politique aux opérations de maintien de la paix. Il faut instaurer une consultation efficace et sans exclusive entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. Les vues des pays fournisseurs de contingents doivent être prises en compte au moment de décider du lancement d'une mission et lors de toute modification du mandat des missions existantes. Le mandat initial doit être conçu avec soin et prendre pleinement en compte les pays fournisseurs de contingents potentiels.

Un calendrier précis doit être fixé, en consultation avec les pays fournisseurs de contingents, au moment de finaliser le mémorandum d'accord. Tout changement apporté aux opérations doit être conforme aux vues de ceux qui agissent sur le terrain. Il convient de garantir une représentation équitable des pays fournisseurs de contingents dans le processus décisionnel au sein du Secrétariat, ainsi que dans le processus de mise en œuvre. La question de la représentation des pays fournisseurs de contingents dans le département concerné, comme le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, ne doit pas être esquivée, comme l'a demandé à maintes reprises l'Assemblée générale. Les mandats des soldats de la paix doivent être clairs, précis et bien définis, étayés par des ressources adéquates, leur garantir une sécurité suffisante et comprendre une formation.

Au niveau opérationnel, le partenariat doit inclure les éléments suivants : garantir le maintien d'un minimum de paix par les soldats de la paix; créer des conditions favorables aux activités des soldats de la paix; assurer la coordination nécessaire parmi les acteurs concernés, ainsi qu'entre l'ONU et d'autres acteurs bilatéraux et régionaux; enfin, déployer des efforts concertés entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods sur le terrain.

Pour sa part, le Bangladesh a joué un rôle capital dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, non sans une certaine fierté. Dans ce contexte, je me réfère à la déclaration faite par le Premier Ministre, M[me] Cheikh Hasina, au débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, durant lequel elle a dit :

> « Le Bangladesh est fier de la place remarquable qu'il occupe puisqu'il est l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations menées par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. » (*A/64/PV.9, p. 26-27*)

Nous nous sommes heurtés à l'adversité et à de nombreuses difficultés, et avons dû faire beaucoup de sacrifices afin d'honorer notre engagement à maintenir la paix et la sécurité internationales, tel que consacré par notre Constitution, qui a constamment inspiré notre motivation et notre dévouement. Depuis 1988, le Bangladesh a participé à 36 opérations de maintien de la paix menées par l'ONU, avec environ 100 000 soldats. Aujourd'hui, le Bangladesh est le premier pays présent sur le terrain.

C'est avec un mélange de fierté et de gratitude que je rappelle qu'au fil des ans, environ 103 de nos courageux soldats de la paix ont donné leur précieuse vie pour défendre la cause de la paix patronnée par l'ONU. En cette occasion, nous rendons hommage à tous les Casques bleus originaires du Bangladesh et d'autres pays fournisseurs de contingents qui ont fait le sacrifice suprême pour la noble cause de la paix et de la prospérité internationales. Nous réaffirmons également notre ferme engagement à poursuivre notre partenariat avec l'Organisation des Nations Unies en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU.

M. António (Union africaine) : À l'instar des délégations qui nous ont précédés, nous voudrions nous aussi présenter nos condoléances au Nigéria et à l'ONU suite à l'attentat qui a eu lieu à Abuja, cette ville historique de l'Afrique. Nous savons combien le Nigéria nous est cher également dans le domaine du maintien de la paix.

C'est aussi l'occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, et de souligner que l'Inde est une référence obligatoire dans le domaine du maintien de la paix. Nous voulons saluer ici les sacrifices qu'ont consentis et que consentent encore beaucoup de vos compatriotes sur le terrain, y compris en Afrique.

Nous nous félicitons surtout du fait que dans le document de réflexion (S/2011/496, annexe), l'Inde a mis un accent particulier sur la question du partenariat et sur la nécessité du renforcement des capacités de l'Union africaine. En effet, parallèlement aux efforts que nous avons déployés au niveau de l'Union Africaine pour renforcer l'architecture de paix et de sécurité, nous avons été associés également à plusieurs réflexions au niveau des Nations Unies qui ont abouti à des documents pertinents, à certaines déclarations présidentielles du Conseil de sécurité et à certains rapports, comme celui du Groupe d'experts Union africaine-ONU (S/2008/813).

Il importe surtout de souligner ici les relations excellentes que nous avons développées entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU, qui ont abouti au renforcement de certains mécanismes de consultation, comme l'Équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité, lancée par le Secrétaire général Ban Ki-Moon et le Président de la Commission de l'Union Africaine, Jean Ping, le 25 septembre 2010. Comme le Conseil le sait, nous avons aussi renforcé les consultations entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. Aussi, nous pensons que nous devons développer davantage ces consultations et ces mécanismes de coopération entre les deux organes.

Nous exploitons d'autres domaines également, telle l'assistance humanitaire, qui est au fait une nouvelle activité de l'Union africaine, grâce à la coopération de certains organes de la famille des Nations Unies comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Conseil notera que l'Union africaine vient d'organiser une conférence des donateurs pour la Somalie, dont les préparatifs ont bénéficié de ces capacités que nous commençons à développer dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Sur l'initiative de l'Union africaine, nous avons organisé l'année passée au Caire une retraite qui a rassemblé les envoyés spéciaux des Nations Unies et des représentants et envoyés de l'Union africaine ainsi que des fonctionnaires d'autres pays et d'autres organisations en vue d'une coordination plus effective et d'une harmonisation aux niveaux stratégique et opérationnel. Nous pensons renouveler cette expérience cette année, le mois prochain au Caire, pour continuer de renforcer le mécanisme de coopération entre plusieurs acteurs impliqués dans les opérations de maintien de la paix.

Des initiatives sont également en cours pour renforcer les capacités de l'Union africaine dans le domaine des capacités civiles. Comme le Conseil le sait, c'est aussi un domaine où nous avons certaines faiblesses et où d'ailleurs le système a certaines faiblesses, y compris le système international. Nous pensons que l'Union africaine, dans un futur proche, pourra avoir une base de données du personnel civil qui peut être déployé sur le terrain au moment opportun.

Sur le terrain, nous avons expérimenté un certain nombre d'approches pratiques et novatrices pour faire face aux défis de paix et de sécurité qui se présentent. Il importe ici de mettre un accent particulier sur les modules d'appui initial et renforcé autorisés par le Conseil de sécurité de l'ONU. Les membres se souviendront sans doute de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), tout en mettant l'accent sur les opérations qui sont en cours : la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), sur lesquelles je voudrais un peu m'attarder.

S'agissant de l'AMISOM, nous voulons surtout remercier tous les partenaires qui contribuent jusqu'ici à cette opération de maintien de la paix. Nous voudrions surtout profiter de cette occasion pour rappeler la nécessité de financements prévisibles pour mener à bien cette Mission qu'accomplit donc la force de l'Union africaine sur le terrain.

À la lumière des développements sur le terrain, nous avons aussi amorcé une réflexion au niveau de

l'Union africaine. Nous avons tenu, les 17 et 18 août 2011, un atelier à Addis-Abeba dans l'objectif de voir comment nous pouvons améliorer notre travail, compte tenu des résultats tangibles que la force de l'Union africaine est en train d'obtenir en Somalie.

Pour les prochains mois, l'AMISOM concentrera ainsi ses efforts sur la sécurisation de Mogadiscio pour créer de l'espace pour la réconciliation et faciliter la circulation du personnel international, la mise en œuvre, dans la limite de ses moyens et de façon graduelle, de la Phase II du concept des opérations et, surtout, l'extension de l'autorité du Gouvernement de transition. Elle vise à créer un espace de réconciliation mais aussi à faciliter la distribution de l'aide humanitaire qu'il est parfois difficile, comme nous le savons, de distribuer dans des conditions difficiles d'insécurité.

Nous voulons surtout peut-être revenir sur les recommandations de cet atelier sur lesquelles nous voudrions attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité. D'abord, l'accélération du déploiement de contingents additionnels par les pays fournisseurs afin d'atteindre le plus rapidement possible la capacité de 12 000 hommes pour sécuriser les gains que nous avons obtenus ces derniers mois sur le terrain. Le renforcement de l'appui des Nations Unies est également important, tout comme le déploiement d'une police à Mogadiscio pour faire respecter l'ordre et la loi.

La création, comme partie intégrante de l'AMISOM, d'une force de garde pour faciliter le déploiement du personnel civil et assurer la protection de l'Union africaine et de l'ONU et dans Mogadiscio a été recommandée; cette force ne devrait pas être comprise dans les 12 000 effectifs autorisés par le Conseil de sécurité. C'est là aussi un volet que nous pensons qu'il est important de prendre en compte.

Il est important que l'évaluation des progrès que nous avons accomplis dans le domaine de maintien de la paix soit toujours accompagnée d'une analyse des progrès que nous avons faits dans la coordination et l'harmonisation, selon les cas, des décisions prises par les organes politiques. En effet, nous poursuivons tous comme objectif le retour de la paix et la création des conditions de sécurité durables dans les pays en conflit où nous déployons les opérations de maintien de la paix.

S'agissant de la MINUAD, l'Union africaine a suivi avec une attention soutenue le processus qui a abouti à l'adoption de la résolution 2003 (2011) par le Conseil de sécurité et qui a, entre autres, renouvelé le mandat de la MINUAD. Les membres se souviendront que cette résolution a été précédée par une réunion du Conseil de paix et de sécurité, le 19 juillet 2011. Le Conseil de paix et de sécurité avait non seulement demandé le renouvellement du mandat de la MINUAD, mais il avait aussi souligné la nécessité du lancement du processus politique au Darfour, sur la base des progrès réalisés grâce aux résultats du Document de Doha pour la paix au Darfour et comme moyen d'appuyer les progrès accomplis et de s'assurer que le Darfour s'approprie effectivement la quête pour la paix, la justice et la réconciliation dans la région.

L'Union africaine est d'avis que certaines interrogations qui ont suivi cette démarche de l'Union africaine sur le lancement du processus au Darfour justifient bien une réflexion sur l'importance qui doit être accordée aux positions de l'Union africaine sur la situation au Darfour telles qu'articulées par les organes politiques pertinents, en particulier le Conseil de paix et de sécurité. Ces interrogations de certains membres du Conseil de sécurité soulignent également la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination dans le cadre du partenariat stratégique Union africaine-ONU sur les défis de paix et de sécurité en Afrique, dont l'Union africaine est continuellement saisie.

L'Union africaine appelle par conséquent toutes les parties concernées à faire montre d'un attachement continu au respect de la nature hybride de la MINUAD et à la mise en œuvre de son mandat tel que prévu par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les décisions pertinentes du Conseil de paix et de sécurité. En effet, nous pensons que le respect de la nature hybride de la MINUAD constitue une condition sine qua non pour la mise en œuvre effective du mandat de cette mission qui servira de source d'inspiration pour les expériences futures de ce genre.

Monsieur le Président, votre délégation a bien eu raison, comme je l'ai dit au début, de souligner que le maintien de la paix est avant toute chose un partenariat. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'engagement de l'Union africaine à continuer de collaborer avec le Conseil de sécurité et toute la famille des Nations Unies, tous les États Membres et tous les partenaires internationaux, y compris les organisations non gouvernementales qui consentent également beaucoup de sacrifices sur le terrain, y compris en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent des Fidji.

M. Thompson (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji s'associent aux orateurs qui ont condamné l'attentat à la bombe d'Abuja et expriment leurs condoléances aux familles des victimes.

La délégation fidjienne vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir choisi ce thème pour notre débat, manifestation d'un sens aigu de pertinence et de prévoyance de la part de la présidence indienne.

Pour un pays comme les Fidji, qui place le maintien de la paix des Nations Unies au centre de sa politique étrangère, une meilleure compréhension de cet aspect central des activités de l'ONU est d'une importance critique. Les observations qui vont suivre émanent d'un petit pays insulaire en développement du Pacifique dont les soldats et les soldates portent depuis trois décennies le casque bleu des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans plus de 15 pays en difficultés.

Lorsque l'on fait le bilan, il apparaît clairement que le maintien de la paix est une entreprise déficitaire pour nombre de pays fournisseurs de contingents. Pour un pays comme les Fidji, le coût des soldes équitables que nous versons à ceux de nos soldats qui servent dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies n'équivaut pas à ce que l'ONU nous rembourse; en fait, ces remboursements sont bien plus bas. C'est une question que l'ONU doit encore examiner en détail.

Nous savons bien que l'ONU doit s'adapter aux diverses situations. Ainsi, elle doit envisager toutes les possibilités de réduire ses coûts, y compris en diminuant le nombre de Casques bleus déployés de par le monde, en encourageant une plus grande coopération triangulaire Sud-Sud, en permettant un meilleur partage des ressources entre les missions de maintien de la paix voisines, et en instituant une meilleure coordination entre l'ONU et les pays fournisseurs.

S'agissant des préparatifs pour l'avenir, la délégation fidjienne est convaincue qu'il est humainement possible de résoudre les divers conflits politiques qui retiennent depuis si longtemps l'attention du monde. Il faut que les parties concernées fassent montre de la véritable volonté politique de négocier et de parvenir à un règlement.

La raison pour laquelle ces conflits doivent être réglés sans plus tarder, c'est que, si cet organe mondial veut s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Charte, il doit se préparer à la grande menace à la sécurité du XXI[e] siècle. Nous ne parlons pas ici des querelles entre voisins, des différends ethniques, tribaux ou religieux de longue date, ou des stratagèmes géopolitiques du XX[e] siècle. Nous faisons référence ici à la menace imminente que posent les changements climatiques et aux altérations géophysiques qu'ils provoqueront sur notre planète, sur nos sociétés, et peut-être, sur la vie elle-même. Nous aurons besoin de toutes nos ressources humaines – intellectuelles, économiques et politiques – pour faire face du mieux que nous pourrons à cet immense défi. Et si nous nous soucions du bien-être de nos petits enfants, seule notre meilleure réponse sera assez bonne. Nous disons « notre » car c'est ici, à l'ONU, que doivent se formuler les solutions.

Ce n'est pas un combat que les pays peuvent remporter seuls, car les changements climatiques ne respecteront pas les frontières nationales. L'élévation du niveau des mers pourrait faire disparaître des pays à basse altitude, tandis que d'autres devront faire face à des déplacements massifs de population tandis que les grands deltas nourriciers seront submergés. La désertification, les tempêtes féroces et la fonte des glaciers feront fi des frontières nationales et des autres œuvres de l'humanité.

C'est pourquoi les Fidji et les autres petits États insulaires en développement du Pacifique ont parlé avec tant de force lors du débat thématique que le Conseil a tenu le mois dernier sur l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales (S/PV.6587). Nous dirons donc pour conclure ce débat thématique que le maintien de la paix des Nations Unies doit effectivement se préparer à l'avenir – un avenir autre où, nous le reconnaissons, l'humanité fera face à un environnement hostile comme nous n'en avons jamais connu depuis que le dernier âge glaciaire à poussé notre espèce au bord du gouffre.

Dans le cadre des longs débats sur les changements climatiques que tiennent d'autres organes et organismes des Nations Unies, nous proposons que le Conseil de sécurité maintienne l'accent sur les conséquences futures des changements climatiques sur la sécurité et le maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Comme les autres intervenants, je condamne fermement l'attentat commis à Abuja aujourd'hui. Une des victimes est un administrateur auxiliaire norvégien. Nos pensées accompagnent l'ONU, le peuple du Nigéria, les victimes et leurs familles.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Le maintien de la paix des Nations Unies joue un rôle crucial dans la protection des pays en proie à des conflits armés. Les pays nordiques appuient depuis longtemps cette entreprise clef des Nations Unies. Nos cinq pays participent à neuf des missions de maintien de la paix actuelles des Nations Unies. Trois d'entre elles sont dirigées par des représentants des pays nordiques, dont deux sont des femmes. Ce n'est pas un hasard. Nous sommes persuadés que nous avons besoin d'avoir plus de femmes à des postes élevés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que nous devons continuer à lutter en faveur de l'intégration adéquate de la perspective hommes-femmes dans toutes les activités.

Nous nous réjouissons de cette occasion qui nous est donnée d'examiner la question du maintien de la paix au Conseil de sécurité. Notre déclaration portera essentiellement sur les questions suivantes : protection, capacités et partenariats.

Le rôle principal de l'ONU en matière de protection des civils doit être d'aider les gouvernements hôtes à s'acquitter de leurs responsabilités vitales en la matière. À cet égard, le renforcement de la bonne gouvernance, la sécurité et la réforme du secteur de la justice, et la participation des femmes sont des questions clefs. En même temps, l'ONU doit se préparer et être capable de fournir une assistance énergique si nécessaire. La mise en œuvre effective de tous les aspects des mandats de protection exige des capacités, une formation, une planification et une stratégie adéquates.

Les pays nordiques partagent totalement l'accent mis par l'Inde sur la nécessité d'établir un meilleur alignement entre les mandats et les capacités. Les écarts entre les objectifs déclarés et les capacités disponibles peuvent nuire à la crédibilité de l'ONU.

Pour répondre aux futures demandes, l'ONU doit appliquer une approche plus globale et axée sur les capacités. Les pays nordiques appuient l'initiative Horizons nouveaux, fondation solide d'une amélioration de la capacité de l'ONU à s'acquitter de tous les aspects des mandats. Les efforts continus du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions pour faire passer l'accent des chiffres aux compétences et aux capacités sont extrêmement louables. Dans le même ordre d'idées, l'ONU doit faire une utilisation plus efficace des ressources disponibles tant au niveau interne que sur le plan international, en particulier du Sud. C'est pourquoi nous nous félicitons des recommandations figurant dans l'étude des moyens civils (S/2011/85).

Les moyens civils, dont l'état de droit et le déploiement de spécialistes de la problématique hommes-femmes, jouent un rôle central dans la transition du conflit à la paix et au développement. Ensemble, nous devons faire fond sur la dynamique engendrée par cette étude, et continuer à œuvrer à la mise en œuvre des recommandations. Les pays nordiques sont prêts à partager leurs compétences en vue de développer les moyens civils dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix.

Nous devons également continuer à renforcer la capacité de l'ONU d'être unie dans l'action. Nous ne pouvons pas considérer le maintien de la paix séparément de la consolidation de la paix et du développement à plus long terme. Une ONU plus intégrée et plus cohérente est une ONU plus efficace. À cette fin, l'Organisation doit pouvoir établir des priorités et penser de manière stratégique de manière intersectorielle et interdépartementale.

Le partenariat est un mot clef. Nous reconnaissons l'importance d'une meilleure relation entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et les organes de l'ONU. Le Secrétariat et le Conseil de sécurité bénéficieront d'une coopération plus étroite dans la formulation de nouveaux mandats et l'ajustement des mandats existants.

Des relations étroites entre l'ONU et les gouvernements hôtes seront également bénéfiques pour toutes les parties concernées et prépareront la voie à une transition rapide. L'appropriation nationale est indispensable au succès des tâches très sensibles de consolidation de la paix qui sont souvent incluses dans les mandats de maintien de la paix. Ceci est particulièrement vrai pour la réforme du secteur de la sécurité.

Un autre aspect clef du partenariat est une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales. La coordination et la coopération sont des moyens importants de veiller à ce que le rôle renforcé des organisations régionales dans le maintien de la paix contribue à l'utilisation efficace des rares ressources. Ceci est on ne peut plus vrai pour l'Afrique, où l'Union africaine assume un lourd fardeau aux côtés de l'ONU.

Les pays nordiques sont engagés dans un programme de renforcement des capacités de concert avec le mécanisme de coordination de la Force en attente de l'Afrique de l'Est. Nous nous réjouissons des progrès réalisés par nos partenaires de l'Afrique de l'Est. La semaine dernière, la Force en attente a signé un mémorandum d'accord avec la Commission de l'Union africaine en vue de renforcer les capacités de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Ce mémorandum est un jalon historique dans l'opérationnalisation de la Force africaine en attente, qui fournira le cadre du premier déploiement jamais effectué par une force africaine régionale en attente.

Je voudrais terminer en exprimant les remerciements des pays nordiques à l'initiative prise par l'Inde d'organiser le présent débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie.

M. Zimonyi (Hongrie) (*parle en anglais*) : Au nom de la Hongrie, je tiens d'emblée à m'associer dans les termes les plus vifs à la condamnation unanime aujourd'hui, par les orateurs qui m'ont précédé, de l'attaque perpétrée contre le bâtiment des Nations Unies à Abuja. Je voudrais faire part de toute notre sympathie aux victimes et à leurs familles, ainsi qu'aux Nations Unies.

La Hongrie remercie l'Inde, l'un des premiers pays fournisseurs de contingents, d'avoir pris l'initiative de réunir le présent débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Hongrie s'associe pleinement à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne.

Le monde a beaucoup changé depuis le premier déploiement de Casques bleus, à la fin des années 1940. Nous considérons qu'il est important et urgent de poursuivre l'examen des activités de maintien de la paix par les Nations Unies afin de les adapter aux défis que présente le XXIe siècle. À cet égard, la Hongrie appuie toutes les propositions de réforme qui permettront aux opérations de maintien de la paix de répondre promptement et efficacement aux conflits violents afin de protéger les populations civiles et de mettre en place les conditions nécessaires à une paix durable.

La question des capacités et des ressources se trouve au cœur du débat que suscite la réforme du maintien de la paix. Il est essentiel de renforcer les capacités militaires et policières pour permettre à des opérations de maintien de la paix complexes de s'acquitter efficacement de leur mandat. S'agissant de l'amélioration des capacités, la Hongrie attache la plus haute importance à la formation du personnel de maintien de la paix. Le Centre de formation des forces de défense hongroises, situé à Szolnok, en Hongrie, possède une longue tradition et un savoir-faire unique dans la formation de personnel de maintien de la paix venant des quatre coins du monde. Notre pays a pour objectif de contribuer à l'amélioration des capacités de maintien de la paix de l'Organisation en préparant les agents du maintien de la paix hongrois autant qu'internationaux à leurs affectations futures.

La crise économique mondiale qui sévit actuellement a renforcé l'attention portée au financement des opérations de maintien de la paix. Dans un tel contexte, de nombreux États Membres de l'Organisation, dont la Hongrie, ont insisté sur la nécessité d'utiliser plus efficacement le budget de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que pays fournisseur de contingents, nous comprenons également le fardeau supplémentaire que nombre de pays fournisseurs de contingents et de personnel de police supportent dans ce climat économique difficile. Il est de plus en plus compliqué pour chacun d'entre nous de trouver les ressources requises pour envoyer de nouvelles troupes, proposer un conseil technique supplémentaire, et affecter davantage de fonds aux activités de maintien de la paix. Néanmoins, il est impératif de fournir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les mandats complexes des opérations de maintien de la paix actuelles. De ce fait, il convient de trouver de nouvelles solutions pour relever ces nouveaux défis.

Premièrement, la diplomatie préventive et la prévention des conflits doivent jouer un rôle plus important dans les activités des Nations Unies. Le maintien de la paix constitue une composante de la solution politique, et non une solution de remplacement. Nous devons individualiser nos processus et disposer d'une stratégie de sortie bien

définie pour chaque mission de maintien de la paix, afin d'éviter que ne se prolongent des opérations dénuées de perspectives claires.

Deuxièmement, la coopération avec les organisations régionales doit être améliorée dans toutes les régions du monde. Il existe de bons exemples et des meilleures pratiques dont nous pouvons nous inspirer et qui doivent être plus largement exploités. Dans l'objectif d'une efficacité accrue, l'accent doit être placé sur le renforcement des capacités et savoir-faire locaux. L'Afrique, où se concentre la plus grande partie des forces des Nations Unies, constitue en l'espèce un cas d'école.

Avant toute chose, nous devons préserver et encore améliorer le partenariat mondial pour le maintien de la paix. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police jouent un rôle essentiel dans ce partenariat et offrent une expérience de première main indispensable au travail du Conseil de sécurité. Nous devons encore consolider cette coopération en nous appuyant davantage sur la participation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi que des pays hôtes, notamment au cours de discussions informelles avec les membres du Conseil. Nous encourageons le Conseil à continuer de développer cette coopération dans le cadre de la réforme de ses méthodes de travail.

La Hongrie réaffirme son ferme appui et sa plus haute estime envers les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous tenons ici à exprimer notre gratitude aux agents du maintien de la paix qui servent ou ont servi dans les missions des Nations Unies, et à exprimer notre plus profond respect pour ceux qui ont péri au service de la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Mikec (Croatie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais, au nom du Gouvernement croate, exprimer notre condamnation la plus ferme de l'attentat terroriste commis contre les locaux des Nations Unies à Abuja, et faire part de nos plus sincères condoléances aux familles des victimes, au peuple et au Gouvernement nigérians, et à l'Organisation dans son ensemble.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, d'avoir dirigé avec succès le travail du Conseil ce mois, et notamment d'avoir réuni cet important débat. Ma délégation s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne. Cela étant, permettez-moi de prendre part à ce débat opportun en ajoutant quelques observations à titre national.

À l'instar du paysage international, les concepts de maintien et de consolidation de la paix évoluent sans cesse, et le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix multidimensionnel gagne constamment en complexité et en profondeur, à mesure que l'Organisation s'efforce de s'attaquer aux racines sous-jacentes, et non plus aux seuls symptômes.

Au fil des années, la Croatie a accumulé une expérience et des connaissances étendues et précieuses dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, puisque notre rôle a évolué alors que, de pays hôte d'une mission de maintien de la paix, nous devenions un pays contribuant à nombre de missions de maintien de la paix. À cet égard, la Croatie s'efforce résolument de partager son expérience afin d'aider d'autres pays à surmonter leurs propres difficultés. Je voudrais souligner certaines questions qui nous semblent requérir une attention accrue.

Le concept de maintien de la paix ne saurait être abordé sans mentionner deux documents : le rapport Brahimi (S/2000/809) et l'initiative Horizons Nouveaux. La Croatie appuie les directives définies dans ces deux documents, notamment la conviction qu'un conflit ne saurait être réglé par des moyens avant tout militaires, mais qu'il nous faut plutôt attaquer les causes profondes des problèmes. Une paix et une sécurité durables ne pourront être obtenues qu'en tenant compte des trois piliers interconnectés et fermement ancrés que sont la sécurité, le développement et la protection des droits de l'homme.

Une paix réelle et durable ne pourra être accomplie que par la reconstruction complète des principales institutions d'État et de leurs fonctions, ainsi que par leur emploi au service de tous les groupes sociaux, religieux et ethniques. De ce fait, le maintien de la paix doit être considéré comme le début du processus de consolidation de la paix. Cette approche multidimensionnelle doit se refléter dans les processus de planification des missions.

Une stratégie politique claire et une planification de mission intégrée sont cruciales et doivent inclure l'élaboration d'un mandat précisément établi et doté de jalons et de visées clairs et objectifs, qui traduisent la situation sur le terrain et soient aussi faiblement politisés que possible, ainsi que d'une stratégie de

sortie bien définie. Pour minimiser les écarts prévisibles tout en renforçant l'efficacité globale, nous estimons que chaque nouvelle mission doit être adaptée aux conditions concrètes et aux réalités politiques sur le terrain.

Nous sommes convaincus que la coopération et la coordination entre les principales parties prenantes au sein de l'ONU et les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police doivent être renforcées. Les opérations de maintien de la paix doivent être planifiées avec l'appui sans équivoque d'un groupe de nations disposées à fournir des contingents pour la mission proposée. À cet égard, la Croatie se félicite de l'interaction observée avec le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, laquelle permet de bénéficier d'une vue d'ensemble globale sur la situation de chaque opération.

La Croatie prend acte de l'intention du Conseil de continuer à renforcer la cohérence entre le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix dans son travail, intention à laquelle nous apportons notre appui, et nous nous félicitons particulièrement de la transformation, par le Conseil, de certaines missions de maintien de la paix en missions intégrées de consolidation de la paix. Cette pratique s'accorde avec les mandats et activités d'autres parties prenantes chargées du maintien de la paix, notamment de la Commission de consolidation de la paix, et ouvre la voie à une poursuite de la coopération fructueuse avec elles. Dans ce contexte, je voudrais ici formuler le vœu que la connaissance et l'expérience pertinentes de la Commission de consolidation de la paix, s'agissant de questions spécifiques concernant des pays qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, soient prises en compte dans les délibérations du Conseil.

La mise en œuvre des mandats de protection des civils reste l'une des tâches les plus complexes opérationnellement pour le maintien de la paix des Nations Unies. Les contingents, personnel de police et personnel civil des Nations Unies sur le terrain continuent d'élaborer des approches novatrices pour la protection des civils. À cet égard, la Croatie appuie vigoureusement la mise en œuvre d'un cadre stratégique visant à orienter la rédaction de stratégies complètes de protection des civils, en particulier une série de modèles de formation à la protection des civils destinés aux personnels militaire, policier et civil. La République de Croatie elle-même renforce ses capacités militaires et civiles centrées sur la formation, l'éducation et l'encadrement des forces nationales des pays affectés par un conflit. Ces capacités, convenablement adaptées aux missions concrètes, contribuent à la sécurité et à la stabilité, notamment en apportant une assistance dans le processus de création de forces et d'autorités nationales autonomes.

Dans la conduite des activités de maintien et de consolidation de la paix, deux aspects supplémentaires – la coopération entre les organismes internationaux et les organisations régionales et sous-régionales, et le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits – doivent être pris en compte afin de consolider les résultats d'ensemble. La Croatie estime que ces deux aspects doivent être encouragés autant que possible.

Enfin, je voudrais exprimer l'appui de la Croatie au Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/65/19). Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous estimons que ce rapport donne des informations vitales sur les efforts constants de tous les Membres pour mettre en œuvre le programme de réforme des activités de maintien de la paix des Nations Unies et modèle l'avenir du maintien de la paix par les Nations Unies. La Croatie continuera de contribuer à cet objectif.

Pour terminer, nous voulons prendre acte du rôle crucial de tous les hommes et femmes qui servent dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, nous condamnons toutes les attaques qui visent le personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Nous tenons à le souligner : nous sommes persuadés qu'il est capital de préserver la sécurité de tout le personnel des Nations Unies.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Népal.

M. Acharya (Népal) : Pour commencer, je voudrais, comme d'autres orateurs avant moi, condamner l'attentat commis contre les bureaux des Nations Unies à Abuja, Nigéria, ce matin. Nous exprimons nos sincères condoléances et notre sympathie aux familles de tous ceux qui ont été tués dans cette attaque odieuse.

Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier au nom de ma délégation pour avoir organisé ce débat public du Conseil sur le thème « Maintien de la paix : dresser le bilan et préparer l'avenir », et pour avoir préparé un document de réflexion très complet et

d'excellente facture sur le sujet (S/2011/496, annexe). Il s'agit d'un débat très opportun et important. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour sa déclaration essentielle ce matin. Nous nous associons en outre à la déclaration faite par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le maintien de la paix, activité phare des Nations Unies, est en évolution constante. Les Nations Unies doivent de plus en plus répondre à un nombre croissant de situations variées, ce qui témoigne à la fois de la confiance croissante dont bénéficie l'Organisation mondiale et des défis multiformes que doit relever la communauté internationale. De la même manière, le fait que certaines organisations régionales assument un rôle de maintien de la paix et qu'un nombre toujours croissant de pays fournisseurs de contingents et de personnel de police prennent part aux opérations de maintien de la paix souligne le caractère indispensable des activités de maintien de la paix en tant qu'instrument légitime de l'Organisation mondiale aux fins de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans le continuum espace-temps, les activités de maintien de la paix sont allées bien au-delà de leurs modes opératoires traditionnels. Protéger la paix et assurer la sécurité, fournir des garanties de sécurité, y compris s'agissant de la protection des civils, et apporter un appui politique et à la consolidation de la paix pour aider la transition des pays vers la paix : voilà les tâches principales assignées aux missions de maintien de la paix aujourd'hui. Elles représentent un ensemble hétérogène de mandats anciens et récents. Dans leur incarnation actuelle, les personnels du maintien de la paix font office de consolidateurs précoces de la paix. Ils entreprennent nombre de tâches relevant de la consolidation de la paix et de l'édification de la nation, notamment en créant les conditions requises pour surveiller le bon déroulement des élections, en construisant les institutions de gouvernance nécessaires, en mettant en place l'état de droit, en appuyant le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, et en posant les bases d'une croissance économique et d'un développement soutenus.

La croissance spectaculaire des opérations de maintien de la paix s'accompagne donc de nouveaux mandats complexes et multidimensionnels, d'environnements opérationnels divers, difficiles et souvent hostiles, et d'une interaction croissante entre un certain nombre d'acteurs. Il est déplorable que la croissance du budget de l'Organisation des Nations Unies ne soit pas proportionnelle à celle du nombre des opérations de maintien de la paix et à l'ampleur de son mandat. Cette tendance a également porté au premier plan les questions fondamentales de la souveraineté et de l'assentiment de l'État bénéficiaire, du renforcement des capacités nationales, et du droit à la protection, ainsi que de multiples autres questions connexes.

Tout cela indique que les activités de maintien de la paix évoluent désormais dans un territoire nouveau et plus étendu. Si nous estimons que, globalement, les activités de maintien de la paix ont, dans une large mesure, porté fruit, nous devons néanmoins les améliorer, car elles sont devenues un instrument polyvalent des Nations Unies. Nous devons combler les lacunes de notre stratégie, de notre financement et de nos capacités, non seulement pour garantir une paix et une sécurité immédiates, mais aussi pour appuyer le redressement économique, social et politique afin de promouvoir une paix et une sécurité à long terme dans les pays concernés. Après tout, il faut examiner d'un œil critique les causes fondamentales des conflits si nous voulons réussir sur le terrain. En outre, à elle seule, sans les ressources et les capacités correspondantes dans les domaines connexes, la stratégie n'est jamais parvenue à ses fins, où que ce soit. Et les activités de maintien de la paix des Nations Unies ne sauraient faire exception à cette règle.

Cela ne fait aucun doute : il faut accroître leur rentabilité, leur souplesse et leur efficacité opérationnelle. Nous sommes en accord avec l'opinion exprimée dans le document de réflexion dont nous sommes saisis, à savoir que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas uniquement l'expression de la légitimité internationale, mais également l'outil le plus rentable au moyen duquel consolider la paix et la sécurité internationale. Nous formons le vœu que la mise en œuvre de la Stratégie globale d'appui aux missions et d'une approche axée sur les capacités renforce les activités de maintien de la paix des Nations Unies dans les jours à venir.

Puisqu'il n'existe pas de solution de rechange au maintien de la paix, cette activité doit rester un partenariat et une responsabilité partagée entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les partenaires régionaux, le pays bénéficiaire et le Secrétariat. De la phase initiale de conception du mandat à la dernière étape de retrait et de sortie, une compréhension et un partenariat renforcés parmi toutes

les parties prenantes sont nécessaires pour assurer le succès de toute opération de maintien de la paix. En outre, doctrine et concept doivent être simplifiés et définis en termes d'activités opérationnelles, et doivent être compris par toutes les parties prenantes.

Sur la base des expériences que nous avons acquises au fil de l'évolution des activités de maintien de la paix, et nous tournant vers les difficultés à venir, ma délégation voudrait souligner les éléments clefs suivants.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit être guidé par une volonté commune et mobiliser l'intégralité de son capital politique, fondé sur le mérite et les principes, afin de veiller à ce qu'un cadre stratégique cohérent soit mis en place pour atteindre les objectifs visés, qui doivent être énoncés explicitement.

Deuxièmement, les activités de maintien de la paix doivent être guidées par une stratégie intégrée à trois volets. Elles doivent stabiliser la situation en matière de sécurité, appuyer les processus politiques nationaux et assurer la régénération économique. Ces trois piliers doivent être consolidés de manière globale et ce, dès le tout début. De ce fait, il est nécessaire de renforcer la cohérence et la coordination dans la prise en charge de ces défis et conflits.

Troisièmement, il convient de définir, pour la consultation avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à propos du processus d'établissement de mandat, un cadre qui soit constructif, institutionnalisé et structuré quant au contenu et au calendrier. La participation exhaustive et constante des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à toutes les étapes des activités de maintien de la paix des Nations Unies est essentielle pour assurer l'efficacité des opérations et leur succès sur le terrain.

Quatrièmement, un apport solide de ressources nécessaires et des modalités efficaces d'implication des pays apportant leur aide est cruciale pour accélérer le déploiement et rendre les missions opérationnelles. Ainsi, l'appui sur le terrain doit être renforcé pour surmonter les risques croissants auxquels sont confrontés les personnels du maintien de la paix, contrer la nature changeante de la sécurité et faire face à des attentes croissantes.

Cinquièmement, des capacités civiles dans divers domaines sont de plus en plus exigées dans le cadre de la nouvelle génération des opérations de maintien de la paix. Nous devons renforcer la capacité des Nations Unies à répondre à ces exigences par une approche sans exclusive, partagée par tous. Le recours adapté et efficace aux capacités civiles, associées à un contingent militaire, aura un impact salutaire sur l'édification des institutions nécessaires et sur le renforcement des capacités nationales dans les pays touchés par un conflit, ce qui donnera un ancrage à la paix et la rendra durable.

Enfin, la sécurité des personnels de maintien de la paix doit recevoir la priorité qui lui est due. Il est tout aussi important que le moral et la dignité des personnels de maintien de la paix soient soutenus en permanence, par des structures d'incitation adaptées, y compris des salaires et des installations conçues en fonction des réalités sur le terrain.

Mon pays attache une grande importance aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à ses objectifs de politique étrangère. Le Népal est associé de longue date et en permanence aux activités de maintien de la paix des Nations. Sans interruption depuis 1958, le Népal fournit des personnels de maintien de la paix pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous l'égide des Nations Unies, ce qui représente un chiffre total de plus de 80 000 agents déployés dans 40 missions de maintien de la paix à travers le monde. Le personnel népalais de maintien de la paix a servi dans le cadre de missions parmi les plus difficiles, en faisant preuve d'un engagement et d'un professionnalisme absolus. À ce jour, quelque 62 agents népalais du maintien de la paix ont sacrifié leur vie en s'acquittant de leur mission.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son profond attachement aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et assure le Conseil de sa participation constante aux missions de maintien de la paix, afin de garantir un avenir sûr, stable et prospère pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Serbie.

M[me] Čubrilo (Serbie) (*parle en anglais*) : Le Représentant permanent de la Serbie n'ayant malheureusement pas pu se joindre à nous ce soir, je ferai la déclaration suivante.

Mon pays condamne dans les termes les plus forts le terrible attentat perpétré à Abuja et présente toutes ses condoléances aux familles des victimes, au peuple

et au Gouvernement nigérians, et à toute la communauté des Nations Unies.

La République de Serbie se félicite de l'organisation du présent débat public au Conseil de sécurité sur le thème des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, car nous estimons que le Conseil ne peut que bénéficier d'un tel débat. Nous remercions la délégation indienne d'avoir préparé le document de réflexion (S/2011/496, annexe) qui aidera certainement à orienter la discussion d'aujourd'hui sur ce thème.

La Serbie s'est alignée sur la déclaration de l'Union européenne mais je voudrais par ailleurs faire quelques observations.

La Serbie attache une grande importance au rôle que joue l'ONU dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, en tant que membre responsable de la communauté internationale, elle est déterminée à jouer un rôle actif dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies, faisant ainsi la preuve de son attachement aux buts de l'Organisation.

Les opérations de maintien de la paix comptent parmi les aspects les plus importants de la capacité des Nations Unies à préserver la paix et la sécurité internationales, et constituent un outil singulier et précieux permettant d'aider les pays à faire la transition d'une situation de conflit à une paix durable, et ce, de manière efficace et pérenne. Outre l'appui politique nécessaire, l'adéquation effective des ressources humaines, financières et logistiques avec des besoins prioritaires est essentielle pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'écart entre les objectifs identifiés et les réalisations concrètes sur le terrain.

Tandis que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent de se muer en efforts multidimensionnels conçus pour créer un environnement stable et sûr, propice à des processus de paix sans heurts, il convient toutefois de veiller à optimiser les ressources existantes du système des Nations Unies. Il est tout aussi important de mobiliser des capacités supplémentaires afin de réduire au maximum les lacunes et d'améliorer les résultats sur le terrain, en gardant à l'esprit que le manque de ressources essentielles restreint la capacité des missions à mettre en œuvre leur mandat. Relever ces défis de manière complète et adaptée exige une réponse énergique et coordonnée de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La réussite des activités de maintien de la paix étant une responsabilité partagée, la participation, l'engagement et le dévouement constants de tous les acteurs impliqués sont nécessaires si l'on veut améliorer la capacité des activités de maintien de la paix United Nations à produire des résultats concrets sur le terrain, dans des situations tant complexes que fragiles. Il convient pour ce faire de définir une stratégie plus large et complète qui développe les synergies entre les efforts de maintien et de consolidation de la paix pour aborder globalement les questions interconnectées de la sécurité et du développement, lesquelles constituent le moyen clef d'éviter la résurgence d'un conflit. Si l'on veut que ces efforts portent leurs fruits, tous les acteurs impliqués doivent apporter leur contribution dans le cadre d'un partenariat renforcé pour le maintien de la paix entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le pays bénéficiaire et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

Compte tenu de contextes opérationnels de plus en plus difficiles, autant que de la multiplicité et de la complexité des exigences et des défis à relever, un dialogue et une coordination permanents sont nécessaires entre toutes les parties prenantes, tout au long du cycle de vie d'une mission. La participation active des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à toutes les étapes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a permis d'apporter une contribution essentielle à leur fonctionnement fluide et à la bonne exécution de leurs tâches toujours plus diverses. Les dizaines de milliers d'hommes et de femmes qui servent dans le monde entier sous l'égide des Nations Unies font des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police une source essentielle d'informations crédibles et utiles s'agissant de l'évolution sur le terrain et des défis opérationnels.

À cet égard, le savoir-faire de ces pays doit être intégré en amont dans les processus de planification et d'élaboration des politiques, notamment avant que le Conseil de sécurité n'ait pris sa décision concernant le renouvellement ou l'ajustement, le cas échéant, des mandats des missions. L'expérience sur le terrain des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police est également pertinente s'agissant du processus de reconfiguration des missions, de la constitution des capacités requises et de l'élaboration ou de la modification des règles d'engagement et de comportement spécifiques à chaque mission, des

concepts opérationnels et des structures de commandement et de contrôle.

La République de Serbie considère que les consultations entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police peuvent jouer un rôle indispensable dans l'évaluation de la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des possibilités d'amélioration des modalités de leur gestion et de leur contrôle. Les réunions du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi que la pratique en cours qui consiste à les inviter périodiquement aux réunions du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix doivent être encouragées. Ces pratiques sont des mécanismes importants pour assurer la plus grande participation de ces pays à un dialogue ouvert et sans exclusive avec les membres du Conseil de sécurité sur les questions liées au maintien de la paix.

Cela étant, des améliorations sont encore possibles à cet égard. En particulier, il serait bénéfique que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police soient informés à l'avance de ces réunions et de leur ordre du jour, afin qu'ils disposent d'un délai suffisant pour s'y préparer et coordonner avec leur capitale et leurs contingents nationaux respectifs sur le terrain. Cela leur permettrait d'optimiser leurs contributions aux débats et d'améliorer la qualité globale de leurs interactions avec les membres du Conseil de sécurité.

Ces réunions revêtent une importance particulière dans le cas des nouvelles opérations de maintien de la paix. Il conviendrait de les organiser en amont, afin d'intégrer les opinions des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police dans les processus de planification. Cela permettrait également au Conseil de sécurité de disposer d'informations claires sur les ressources disponibles que ces pays peuvent affecter aux missions spécifiques afin d'éviter à l'avenir de graves lacunes en termes de capacités, lesquelles pourraient menacer la mise en œuvre du mandat des missions.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à tous les personnels du maintien de la paix des Nations Unies qui risquent leur vie pour servir la noble cause de la paix. Je voudrais également rappeler que mon pays est prêt à collaborer constructivement et à nouer une coopération étroite avec les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir les objectifs des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Cela étant posé, nous nous tenons prêts à renforcer sensiblement notre participation aux missions des Nations Unies à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, l'Ukraine voudrait, comme d'autres orateurs, condamner l'attentat ignoble qui a frappé les Nations Unies à Abuja. Nous exprimons toutes nos condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement nigérian, ainsi qu'à la famille des Nations Unies.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat important. Le choix du thème abordé aujourd'hui est tout naturel pour l'Inde, qui compte parmi les principaux pays fournisseurs de contingents. Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter à mon tour la contribution extraordinaire de votre pays dans ce domaine. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général de nous avoir fait part de ses perspectives sur le sujet d'aujourd'hui.

Si l'Ukraine s'aligne sur la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, il me semble pertinent de faire quelques brèves observations à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier l'ancien Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, pour sa direction louable du Département des opérations de maintien de la paix pendant des années particulièrement agitées pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Comme il l'a fait remarquer à juste titre,

> « la demande des opérations de maintien de la paix dirigées par les Nations Unies persistera, si tant est qu'elle n'augmente pas, pendant les cinq prochaines années, à mesure que […] de nouvelles crises et de nouveaux conflits émergent […] Nous ne réduisons pas le nombre de Casques bleus sur le terrain, alors qu'il y a un an, nous étions nombreux à penser que le maintien de la paix des Nations Unies était entré dans une période de consolidation. »

Les événements récents – la création de deux nouvelles opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'ébauche d'une présence des Nations Unies en Libye – prouvent que cette conclusion est tout

à fait pertinente. C'est pourquoi nous estimons qu'il est encore plus urgent de s'attaquer aux problèmes les plus pressants rencontrés par les opérations actuelles de maintien de la paix, problèmes mis en évidence par la hausse historique, en 2010, du nombre de déploiements de personnels en uniforme.

Je voudrais brièvement mentionner les trois domaines dans lesquels l'Ukraine estime que notre attention est la plus nécessaire.

Ma délégation demeure extrêmement inquiète devant l'inadéquation entre les ressources allouées à des moyens indispensables et les mandats ambitieux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le cas typique des hélicoptères de transport militaires, dont la pénurie compromet l'efficacité de certaines des opérations les plus complexes et les plus ambitieuses des Nations Unies, illustre parfaitement ce fossé qui existe. Ce fut aussi l'un des messages à être clairement ressorti de la dernière séance en date entre le Conseil de sécurité et les commandants de Force (voir S/PV.6592).

Nos soldats de la paix doivent disposer de tous les moyens dont ils ont besoin pour faire face à des situations et à des tâches de plus en plus complexes, en particulier lorsqu'ils sont déployés sur de vastes théâtres d'opérations. Nous souscrivons donc pleinement à l'appel lancé par l'Union européenne pour que des solutions pragmatiques soient trouvées rapidement et nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner les propositions que le Secrétaire général fera prochainement à ce sujet. L'Ukraine estime que ces propositions devraient se fonder sur les recommandations pertinentes des deux dernières sessions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est de changer les modes de remboursement et de gestion des hélicoptères militaires.

Beaucoup a été dit sur le fait que les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont un partenariat global entre le Conseil de sécurité, les pays fournissant des effectifs militaires ou de police et le Secrétariat. Nous sommes entièrement d'accord. Pour que cette coopération triangulaire fonctionne au mieux, il faut au préalable qu'il y ait une compréhension mutuelle entre chacun de ses acteurs.

La plus sûre manière d'obtenir une telle compréhension est de donner aux pays fournisseurs de contingents davantage voix au chapitre dans le processus de prise de décisions à toutes les étapes des opérations de maintien de la paix, de la planification jusqu'à la liquidation. À aucun moment, les pays qui fournissent des contingents ne doivent être placés devant un fait accompli, se retrouvant informés des décisions qui touchent directement leurs effectifs ou leur matériel le jour de l'adoption de la résolution au Conseil de sécurité.

Un élément central de toute opération de maintien de la paix doit être de garantir le niveau de sûreté et de sécurité adéquat du personnel des Nations Unies. Nous sommes profondément inquiets face aux menaces croissantes qui pèsent sur les Casques bleus. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes plus sincères condoléances suite au décès ce mois-ci de quatre Casques bleus déployés au sein de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Les auteurs de ces actes odieux ne doivent pas demeurer impunis et les pays fournisseurs de contingents concernés devraient tout naturellement se voir offrir le droit et les moyens juridiques de participer à l'enquête sur les crimes attentant à la vie et à la santé de leurs soldats de la paix.

Comptant parmi les États à l'origine de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, l'Ukraine attend avec intérêt le rapport complet que le Secrétariat doit publier sur toutes les procédures d'instruction et de poursuite des infractions commises contre des soldats de la paix sur le terrain.

L'Année 2012 marquera le vingtième anniversaire de la contribution ukrainienne aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Durant cette période, mon pays a participé activement, au moyen d'effectifs militaires ou de police, à plus de 20 missions placées sous les auspices des Nations Unies. S'il existait un ratio du maintien de la paix, le résultat pour l'Ukraine serait qu'elle a participé à une nouvelle mission chaque année. Globalement, au jour d'aujourd'hui, l'Ukraine a déployé près de 40 000 Casques bleus dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies aux quatre coins de la planète. Il n'est guère besoin de démontrer plus avant notre attachement aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, un attachement que nous sommes déterminés à maintenir dans les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui

m'ont précédé pour condamner l'attentat commis à Abuja et exprimer mes condoléances et toute ma solidarité au Nigéria et au système des Nations Unies. Le terrorisme est un fléau contre lequel nous devrions tous nous unir. Absolument rien ne peut justifier le recours à la terreur.

Je voudrais également me joindre ma voix à celles des orateurs précédents et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous estimons que le document de réflexion (S/2011/496, annexe) concis préparé pour faciliter le débat d'aujourd'hui est très complet et de fait fort utile. Nous vous en remercions également. Nous nous félicitons par ailleurs de la déclaration du Secrétaire général.

La plupart de ce que je voulais dire a été évoqué par le représentant du Maroc et par le représentant de l'Union africaine qui se sont exprimés en notre nom. Je ferai néanmoins une ou deux observations complémentaires concernant les suggestions avancées dans le document de réflexion.

Une question tout à fait fondamentale soulevée dans ce document concerne les éléments et les situations qui remettent en question la légitimité et la crédibilité des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le problème est décrit comme ayant deux facettes : la première a trait, semble-t-il, au contexte d'ambiguïté juridique dans lequel les soldats de la paix sont souvent amenés à prendre des décisions, et la deuxième a trait au manque de ressources qui entraîne de mauvaises performances. Ces analyses sont parfaitement valables.

Mais il est un autre facteur déterminant qui menace la légitimité et la crédibilité du maintien de la paix des Nations Unies et du Conseil de sécurité, lui-même, et qui est lié au fait que l'on assiste parfois à un spectacle où les missions sont livrées à elles-mêmes, seules pour se défendre, et au final sont humiliées. On se souviendra par exemple du sort qui a été celui de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

Cet épisode et d'autres situations similaires soulignent combien il est nécessaire que les missions soient appuyées, pas seulement en paroles mais en actes également, avec enthousiasme par le Conseil, appui qui ne saurait se limiter aux seules ressources. À tout cela s'ajoute le fait qu'il est primordial d'éviter les situations pouvant raisonnablement donner foi aux allégations ou insinuations selon lesquelles le Conseil ne serait pas équitable ou impartial. Autrement dit, l'organe, à savoir le Conseil de sécurité, qui autorise les missions de maintien de la paix doit impérativement préserver son autorité morale. Sinon, les missions de maintien de la paix sont condamnées dès le départ. Si une quelconque des parties a des raisons de penser qu'elle n'est pas impartiale, la mission n'a aucune chance de réussir.

Le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies présidé par Lakhdar Brahimi (S/2000/809) indiquait que ses recommandations s'efforçaient d'allier principes et pragmatisme. Il me semble que c'est la seule approche viable pour que les activités de maintien de la paix des Nations Unies soient crédibles et efficaces.

Mais en même temps, le meilleur moyen de jouir de la paix et de la stabilité, sur notre continent avant tout, est de redoubler d'efforts dans les deux autres grands domaines d'activités des opérations de paix des Nations Unies, c'est-à-dire la prévention des conflits et le rétablissement de la paix, d'une part, et la consolidation de la paix, de l'autre. Incontestablement, c'est parce qu'on n'accorde pas suffisamment d'attention à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix, en particulier, que le maintien de la paix est nécessaire. Or la prévention relève du domaine de l'initiative diplomatique. Comme l'affirmait le Groupe d'étude Brahimi, « une telle action exige par définition l'adoption d'un profil bas; en cas de succès, elle peut même passer inaperçue. » (*ibid, par. 10*)

Cependant le Groupe aurait pu expliquer davantage pourquoi nous avons tous tant de mal à mettre à profit toutes les possibilités qu'offre la diplomatie préventive. On pourrait longuement discourir sur cette question, mais pour résumer il suffira de dire que l'un des problèmes majeurs tient au fait que les signes annonciateurs d'un conflit ne sont pas suffisamment pris en considération et que trop souvent, lorsqu'on cesse de tolérer le mal, il est déjà trop tard.

Entre parenthèses, je tiens à dire que nous n'avons pas inventé le mal comme concept politique; c'est le Groupe Brahimi qui l'a fait. Il ne fait aucun doute qu'à ce stade de l'histoire du monde, où les nations observent les futures trajectoires que pourrait suivre la disposition du pouvoir et de l'influence, la propension à accepter le mal peut éventuellement

croître, et non pas diminuer. C'est là un scénario plutôt effrayant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser nos sincères condoléances à la famille des Nations Unies, à la délégation sœur du Nigéria, et à travers elle, au Gouvernement et au peuple nigérians, ainsi qu'aux familles des victimes suite à l'attaque perpétrée aujourd'hui contre la Maison des Nations Unies – un acte que nous condamnons tous.

Je tiens également à exprimer à la délégation indienne nos sincères félicitations pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et pour l'excellent travail qu'elle a accompli durant un mois bien occupé par des questions importantes et délicates. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, du choix du thème de notre débat. Je félicite également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa participation au débat et de la déclaration qu'il a faite au Conseil.

Nous nous associons à la déclaration faite par notre frère du Royaume du Maroc, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'Observateur de l'Union africaine.

La Tunisie participe aux opérations de maintien de la paix depuis 1962. Elle a déployé des centaines de soldats en République démocratique du Congo, a envoyé des troupes au Cambodge, en Albanie et en Somalie, et a détaché des observateurs dans les forces des Nations Unies en diverses régions du continent africain et du monde. À cet égard, je ne peux pas ne pas mentionner le regretté Hédi Annabi, l'un des meilleurs et plus capables experts de la Tunisie, tué dans le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, dans l'exercice de ses fonctions au service des nobles principes prônés par l'ONU et de sa mission de maintenir la paix et de la sécurité.

Notre expérience se fonde sur les points suivants. En ce qui concerne l'examen des opérations de maintien de la paix, nous soulignons l'importance d'une participation effective des États Membres de l'Organisation, en particulier des pays fournisseurs de contingents, à toute discussion portant sur la création, la mise en œuvre ou la modification d'une mission. Nous pensons que l'Assemblée générale et ses comités spécialisés, en particulier le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, sont les meilleures instances pour débattre de toutes ces questions au cours d'échanges auxquels participent tous les États Membres, le Secrétariat et les membres du Conseil de sécurité, et pour prendre en compte leur propositions ainsi que celles d'autres groupes de travail et ad hoc spécialisées dans les opérations de maintien, afin de garantir la transparence dans toutes les décisions concernant les opérations de maintien de la paix, leur mise en œuvre ou leur modification.

S'agissant du fonctionnement des opérations de maintien de la paix sur le terrain et de leurs principes directeurs, nous pensons que ceux-ci sont indispensables au fonctionnement des opérations de maintien de la paix, en particulier le consentement des parties concernées, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, et le respect de l'impartialité totale. Nous pensons également qu'il faut avoir une vision claire de la nature de ces missions et des forces des Nations Unies, et proposer des stratégies de sortie pour éviter tout vide sécuritaire dans les pays où l'Organisation a déployé tant d'efforts. À cette fin, je crois que nous devons reconnaître le caractère indissociable et complémentaire des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Par ailleurs, nous estimons qu'il importe de mener de vastes consultations avec les pays fournisseurs de contingents sur les questions logistiques relatives à leurs composantes dans les opérations de maintien de la paix, en particulier lorsque ces forces sont restructurées, redéployées ou chargées d'un nouveau mandat. Naturellement, la question des ressources ne peut être éludée, car elle est l'une des principales causes de l'efficience et de l'efficacité limitées des forces actuelles, et réduit considérablement les capacités de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales à mener à bien les opérations de maintien de la paix dans les zones de conflit.

Je note également que le débat en cours depuis 2008, en particulier sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que les recommandations et rapports qui y ont fait suite, comme le rapport Prodi (S/2008/813), doivent tous être mis en œuvre. Nous devons identifier les diverses approches possibles pour financer les missions africaines autorisées par l'ONU.

En tout cas, nous pensons que la prévention des conflits et les mesures préventives restent le meilleur moyen d'épargner à l'ONU et à ses États Membres de

lourdes charges financières, logistiques et politiques. Par conséquent, la communauté internationale doit se concentrer sur l'action préventive lors de la gestion des conflits, avant même qu'ils ne débutent ou se propagent, et prêter une attention suffisante aux événements survenant à travers le monde pour permettre à l'Organisation d'adopter une démarche globale en vue de préserver la paix et la sécurité internationales, et d'aborder les différentes étapes de ces activités le plus efficacement possible.

Pour terminer, j'affirmerai que, puisqu'elle commence un nouveau chapitre de son histoire, la Tunisie restera toujours attachée au respect des piliers de la paix, de la stabilité et de la sécurité à travers le monde. Nous ne ménagerons aucun effort pour contribuer et participer efficacement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous pensons que, malgré les difficultés auxquelles ces opérations sont confrontées, elles constituent l'un des plus grands succès de notre Organisation, et sont source d'espoir pour toutes les personnes qui subissent le fléau de la guerre et des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Silva (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation condamne l'attaque terroriste tragique commise contre les locaux de l'ONU à Abuja. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes. Nous sommes de tout cœur et restons solidaires avec la famille des Nations Unies et avec le Gouvernement nigérian face à cette horrible attaque.

Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter l'Inde de son initiative d'organiser ce débat important, qui tombe à point nommé. La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés par le représentant du Maroc.

Aujourd'hui, les Casques bleus des Nations Unies sont parmi les membres les plus généralement reconnus de la famille des Nations Unies. Ils apportent espoir et sécurité à des millions de personnes à travers le monde. Ils sont en première ligne des efforts que déploie le Conseil de sécurité en vue de s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix de l'ONU, activité qui n'avait pas été envisagée à la création de l'Organisation, ont bien évolué depuis leurs débuts modestes et se sont transformées en opérations complexes. Par conséquent, il est normal que les résultats et la gestion des missions de maintien de la paix soient examinés à intervalles réguliers, pour qu'elles ne perdent pas de vue les priorités, les principes fondamentaux et les réalités du terrain.

Le monde actuel est devenu un endroit relativement plus sûr, et ce grâce aux Casques bleus des Nations Unies. Ils préservent la paix, souvent dans des environnements hostiles et difficiles. Ne les oublions pas, et rendons hommage aux centaines de ces soldats ainsi qu'au personnel associé qui ont sacrifié leur vie en accomplissant leur devoir au fil des ans. Ils se sont sacrifiés au nom du présent, du passé et de l'avenir de nombreux pays et de leurs peuples.

Sri Lanka a eu l'honneur de pouvoir servir avec d'autres États Membres dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au fil des ans, nous avons apporté une modeste contribution à ces missions. L'année 2010 a marqué le cinquantième anniversaire de notre première contribution à une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Nous croyons que les missions de maintien de la paix des Nations Unies constituent le meilleur exemple de nations agissant de concert en faveur de la paix et de la sécurité. La coopération entre les contingents militaires et les forces de police de différents pays forge des liens d'amitié et de confiance qui transcendent les différences linguistiques et culturelles.

Nous continuons d'assurer la formation et de procéder à l'évaluation des forces de maintien de la paix à Sri Lanka afin de maintenir les normes les plus élevées de maintien de la paix. L'attachement inébranlable de Sri Lanka au maintien de la paix des Nations Unies est illustré par notre force de réserve stratégique constituée d'un bataillon de professionnels de haut niveau pleinement équipé et prêt à être déployé en 48 heures. Conformément à l'objectif déclaré de l'ONU d'assurer la parité des sexes dans tous les domaines, Sri Lanka a également un personnel féminin de réservistes très professionnelles et bien entraînées, prêtes à servir dans des missions de maintien de la paix.

Le maintien de la paix ne doit pas se substituer à l'examen des causes profondes des conflits. L'objectif final doit être d'instaurer la paix et de renforcer les capacités institutionnelles des pays touchés afin de leur donner les moyens de gérer leurs propres affaires à l'abri de toute ingérence extérieure. C'est pourquoi il est capital d'avoir des stratégies de sortie. Seuls des mandats clairs, crédibles et réalisables – ce dont le

Conseil a convenu lors des débats qu'il a tenus en février – pourront garantir une transition réussie.

Sri Lanka est convaincue que les opérations de maintien de la paix doivent être menées dans le respect des principes fondamentaux tels que le consentement des parties, le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, et l'impartialité. Le succès de toute mission de maintien de la paix dépendra du respect accordé aux principes d'égalité souveraine et d'intégrité territoriale des États. Il est tout aussi important que le critère de sélection des forces de maintien de la paix reste toujours le niveau de leur professionnalisme et de leur intégrité reconnus et établis pendant leur déploiement.

Les budgets du maintien de la paix et le nombre de Casques bleus ont augmenté au fur et à mesure que la nature des mandats de maintien de la paix changeait. Parallèlement, l'écart entre les mandats et les ressources nécessaires à leur réalisation s'est creusé. Nous espérons que ce débat portera sur l'importance de fournir des ressources adéquates qui permettent aux missions de maintien de la paix de s'acquitter de leurs mandats. De la planification au déploiement, il est impératif de tenir des consultations plus étroites et de procéder à une évaluation approfondie des pénuries de ressources. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent, en dépit de leurs failles, considérablement supérieures en termes d'efficacité et de rentabilité aux autres solutions.

Enfin, Sri Lanka est heureuse de réitérer son attachement continu au Département des opérations de maintien de la paix et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Mammadaliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre aux autres orateurs pour condamner l'attentat terroriste commis récemment au Nigéria. Nous exprimons toutes nos condoléances aux personnes touchées.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public très important sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'avoir présenté le document de réflexion sur la question (S/2011/496, annexe).

L'Azerbaïdjan souscrit sans réserve à la déclaration faite aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés, mais je voudrais faire quelques observations à titre national.

Malgré de graves insuffisances, il est clair que le maintien de la paix et les forces de maintien de la paix ont produit des résultats, contribué à réduire les tensions, et assuré que les processus de consolidation de la paix dans différentes parties du monde aillent de l'avant. En même temps, il faut faire davantage pour renforcer les capacités internationales de maintien de la paix selon les besoins des autorités nationales et les conditions qui règnent dans les pays hôtes.

En tant que pays qui souffre du fléau de la guerre et qui se trouve à proximité d'autres conflits qui affligent des pays de la région, l'Azerbaïdjan est déterminé à établir une paix durable et la stabilité dans le Caucase du Sud et au-delà sur la base des normes et principes généralement reconnus du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et des documents et décisions appropriés adoptés par d'autres organisations internationales.

L'Azerbaïdjan est pleinement déterminé à maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales, y compris en contribuant au maintien et à la consolidation de la paix, et à déployer des efforts continus dans ce sens. La compagnie de maintien de la paix des Forces armées de l'Azerbaïdjan a été mise sur pied en 1997 et transformée en bataillon en 2001. Depuis 1999, l'Azerbaïdjan a contribué un nombre considérable de militaires aux missions de maintien de la paix au Kosovo, en Afghanistan et en Iraq. Ces dernières années, le Gouvernement azerbaïdjanais a augmenté sa participation financière aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, y compris notamment ceux qui ont trait à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique des États, et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures sont d'une importance primordiale pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en général et pour la réalisation des missions de maintien et de consolidation de la paix.

Il est évident que les initiatives de maintien et de consolidation de la paix et leurs mandats respectifs soulèvent des questions importantes de droit international, et il serait utile que les États Membres aient, en la matière, une compréhension commune.

Nous croyons que les stratégies et principes directeurs pertinents qu'il faut élaborer pour renforcer le cadre normatif de ces efforts doivent respecter rigoureusement le concept de souveraineté de l'État, dont notamment le consentement des parties et l'impartialité. Il faut accorder une attention particulière aux questions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Nous croyons qu'il faut instaurer une coopération, une coordination et un partenariat plus efficaces entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et les pays hôtes. Il importe également de mentionner les liens entre les agents sur le terrain et les décideurs au Siège afin de faire en sorte que les bonnes décisions soient prises avec célérité. Cela ne pourra se faire que par une participation accrue des pays fournisseurs de contingents, ce qui finira par aboutir à une amélioration des opérations de maintien de la paix.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à vous assurer que l'Azerbaïdjan continuera d'appuyer les opérations de maintien de la paix et les efforts de consolidation de la paix, de répondre à leurs besoins et de contribuer au processus de prise de décisions du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 10.